
COMPTE RENDU DE LA 7^{ème} RÉUNION DU COMITÉ PERMANENT 26 – 27 novembre 2011, Bergen, Norvège

Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture de la réunion

1. En sa qualité de Président de séance et de représentant du pays hôte, M. Øystein Størkersen ouvre la réunion et souhaite aux délégués la bienvenue à Bergen. Nombre d'entre eux ont été impliqués dans la Conférence des Parties à la CMS (CMS COP10) qui vient de se terminer et associés aux réunions. Malgré les avantages de tenir des réunions consécutives, il estime que les délégués et les Secrétariats ont peut-être été débordés et que cela devrait être pris en considération dans la planification des réunions futures. Cependant, il souhaite vivement à cette réunion du Comité permanent d'être productive.

2. M. Marco Barbieri, Secrétaire exécutif par intérim, souhaite la bienvenue aux participants au nom du Secrétariat PNUE/AEWA, et exprime sa satisfaction devant le nombre important de personnes ayant pu y participer. Il explique que ce sera la dernière réunion du Comité permanent avant la 5^{ème} Session de la Réunion des Parties à l'AEWA (MOP5) prévue du 14 au 18 mai à La Rochelle, France. De nombreux points sont à l'ordre du jour et doivent être discutés pour que les décisions en résultant soient soumises à la MOP5. Il note que les Parties peuvent encore soumettre des propositions jusqu'au 14 mars 2012¹. Comme c'est la première fois que M. Barbieri représente le Secrétariat de l'AEWA dans cette fonction, il est ouvert à toute suggestion au sujet des questions à traiter.

3. M. Barbieri exprime également sa gratitude à M. Stein Byrkjeland du Département des Affaires environnementales du Comté de Hordaland, Bergen, pour son soutien à travers la mise à disposition d'excellents locaux et installations pour cette réunion.

4. Au nom du Secrétariat PNUE/CMS, Mme Elizabeth Maruma Mrema, Secrétaire exécutive, insiste sur le fait que, bien qu'il soit difficile d'organiser des réunions adossées l'une à l'autre, cela présente tout de même des avantages et elle est heureuse de participer à cette dernière réunion du Comité permanent avant la MOP5. La réunion a été programmée au moment opportun pour permettre de traiter les résultats et de produire des documents finaux clairs pour la MOP.

5. Elle poursuit en rendant compte des résultats de la COP10 de la CMS, qui a appelé à davantage d'intégration et de synergie au sein de la famille de la CMS. La Journée mondiale des oiseaux migrateurs, initiative conjointe des Secrétariats PNUE/AEWA et PNUE/CMS, est un bon exemple de coopération réussie. Le Système de rapport en ligne pour les rapports nationaux des Parties contractantes des AEM en est un autre, dans lequel l'AEWA a joué un rôle pionnier en étroite collaboration avec PNUE/CMSC. Un autre exemple concerne les activités de recherche de financements, en particulier dans le cas de l'accord de coopération avec RWE Rhein-Ruhr Netzservice GmbH, l'une des plus grandes sociétés allemandes et européennes de réseaux d'électricité, qui a financé la production d'une synthèse sur l'impact des lignes électriques sur les oiseaux migrateurs et l'élaboration de lignes directrices relatives à l'atténuation de ces impacts.

¹ Pour cela ainsi que pour les autres échéances relatives à la MOP5, se reporter au site internet de la MOP5 : http://www.unep-aeWA.org/meetings/en/mop/mop5_docs/mop5.htm

Point 2 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

6. M. Barbieri introduit le document StC 7.1 rev.1 *Ordre du jour provisoire* et StC 7.2 *Ordre du jour annoté et programme de travail provisoires*.

M. van Dijk suggère de déplacer les points 15 et 18 de l'ordre du jour prévus initialement l'après-midi du deuxième jour, au matin de ce deuxième jour, afin de permettre à tous les délégués d'y participer et de contribuer aux discussions.

Décision : *Le Président déclare l'adoption de l'ordre du jour et du programme de travail avec l'amendement mentionné ci-dessus.*

Point 3 de l'ordre du jour. Admission des observateurs

7. M. Dereliev présente le document StC Inf. 7.2 *Liste provisoire des participants*, introduisant brièvement les Observateurs présents à la Réunion, notamment la délégation danoise en cours de préparation à la présidence de l'UE pendant le premier semestre 2012, et à son rôle dans la MOP5, ainsi que la délégation allemande représentant le pays hôte du Secrétariat. Un représentant de la Pologne est également présent car la délégation polonaise était chargée de la coordination de l'UE à la COP de la CMS. La liste finale des participants est en annexe I du présent rapport.

8. Se référant à une suggestion de M. Barbieri de renoncer à ce point de l'ordre du jour dans le futur puisqu'il n'est pas formellement prévu dans le règlement intérieur du Comité permanent, le Président suggère de garder le point de l'ordre du jour mais d'en changer la dénomination en *Allocution de bienvenue et admission des observateurs*.

Décision : *La Réunion approuve l'admission des Observateurs et garde la nouvelle formulation de ce point de l'ordre du jour pour les réunions futures.*

Point 4 de l'ordre du jour. Adoption du compte rendu provisoire de la 6^{ème} réunion du Comité permanent

9. M. Barbieri présente le document StC 7.4 *Compte rendu provisoire de la 6^{ème} réunion du Comité permanent*.

Décision : *Étant donné l'absence de commentaires sur le compte rendu provisoire de la 6^{ème} réunion du Comité permanent, le Président déclare le rapport adopté.*

10. M. Barbieri note qu'en raison de la pratique de l'adoption du rapport des réunions du Comité permanent lors de la réunion suivante, le compte rendu provisoire de la 6^{ème} réunion du Comité permanent n'a été mis en ligne sur le site internet qu'à l'occasion de la présente réunion. Afin d'essayer de rendre les rapports du Comité permanent disponibles plus rapidement, M. Barbieri suggère de modifier la procédure comme suit : le Secrétariat produira le compte-rendu provisoire dans les six à huit semaines après chaque réunion, l'enverra pour commentaires tout d'abord au Président et ensuite aux autres participants de la réunion, afin qu'un avant-projet final soit produit environ quatre mois après la réunion, puis finalisé pour être mis en ligne sur le site internet et utilisé comme document de référence par toutes les parties prenantes.

Décision : *La Réunion adopte ce changement de procédure.*

Point 5 de l'ordre du jour. Rapports

5a 1. Rapports des membres du Comité permanent

11. En tant que représentant de la Norvège, le Président informe que la Norvège vient d'accueillir la COP10 de la CMS, qui incluait dans son organisation un comité de pilotage de 30 membres. La Norvège continue à mettre l'accent sur la conservation de l'Oie naine et soutient, entre autres, le poste de Coordinateur du Plan d'action international de cette espèce, basé au sein du Secrétariat PNUE/AEWA à Bonn. Les dépenses totales liées à ce projet s'élèvent à 800 000 € par an. La Norvège soutient également l'élaboration du Plan de gestion par espèce de l'AEWA pour la population de l'Oie à bec court du Svalbard, qui constitue le premier plan de ce type. Il signale également la relance du travail sur les oiseaux marins. L'initiative la plus récente est l'utilisation d'enregistreurs comme dispositifs de stockage de données (petits drapeaux fixés à la patte de l'oiseau) afin de suivre les déplacements des oiseaux pour une meilleure connaissance des mouvements migratoires et des sites d'hivernage.

12. En réponse à une question du Danemark demandant si le contrôle des effectifs d'oiseaux plutôt que la conservation des espèces menacées relevait vraiment de la mission de l'AEWA, M. Middleton (FACE) fait valoir qu'il s'agit également d'une question de terminologie : l'UE met l'accent sur le contrôle, toutefois une réduction des effectifs d'oiseaux d'une population peut aussi être considérée dans une perspective de gestion des populations, et la mission de l'AEWA comprend bien la gestion des populations dans un état de conservation favorable.

13. Au nom des Pays-Bas, M. van Dijk se réfère à l'Énoncé d'action de La Haye², qui aborde certains éléments de la mise en œuvre de l'AEWA tels qu'une collaboration plus étroite avec les agences de développement. Les Pays-Bas et la Suisse ont financé un atelier de promotion de l'AEWA et d'adhésion à l'Accord dans la Fédération de Russie. Les Pays-Bas ont également accepté de mettre à disposition un coordinateur à temps partiel pour le Groupe de travail international sur les espèces de l'AEWA relatif au SSAP de la Barge à queue noire, issu de l'agence gouvernementale ayant développé le SSAP du Cygne de Bewick en sous-traitant l'élaboration de l'avant projet du plan à Wetlands International. Les Pays-Bas ont financé de nombreux projets en Europe centrale et Europe de l'Est ainsi qu'en Afrique de l'Ouest au cours des 12 dernières années, la plupart d'entre eux ayant été mis en œuvre par Wetlands International. Malheureusement, les financements sont largement épuisés, à l'exception, dans une certaine mesure, de ceux provenant des agences de développement. Le Partenaire BirdLife aux Pays-Bas, Vogelbescherming Nederland, a obtenu des financements du Fonds de la loterie nationale néerlandaise pour un projet dans les pays sahéliens – excepté le Mali - du même nom que le livre *Living on the Edge*. Enfin, le ministère néerlandais recherche une possibilité de coopération avec le Mali ou le Sud Soudan concernant des questions relatives à l'agriculture.

14. Mme Courouble informe que la France a initié avec la Tour du Valat, l'ONCFS et Wetlands International un programme de trois ans visant à soutenir les dénombrements internationaux des oiseaux d'eau (DIOE) dans toute la région méditerranéenne et en particulier en Afrique du Nord. Un consultant a été embauché et le travail a commencé. Dans le cadre de ce projet, un manuel d'identification des oiseaux et un CD Rom en langue arabe ont été produits.

15. Au nom de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale, M. Kofi Adu-Nsiah informe que, sur les 26 États de l'aire de répartition, 12 sont Parties contractantes à l'AEWA et qu'il n'y a pas eu de nouvelle adhésion depuis le StC6. La réponse à une demande de retour d'information des Parties avant la réunion a malheureusement été très faible. Le Ghana et le Sénégal ont fait part de leurs activités de célébration de la JMOM en 2010 et 2011. Le Bénin, le Cameroun, la Côte d'Ivoire et la Mauritanie – Parties non-contractantes – ont également signalé des activités relatives à la JMOM. Le Burkina Faso a fait état d'un atelier d'information et de sensibilisation à l'adhésion à l'AEWA, qui s'est déroulé à Loubila en octobre 2010. L'atelier a été organisé conjointement par le ministère de l'Environnement et du Cadre de vie au Burkina Faso (MECV) et le Secrétariat de l'AEWA, grâce à une contribution financière volontaire du Gouvernement suisse. Il n'y a toutefois eu aucune indication relative à la ratification finale de l'Accord. Des

² http://www.unep-aeawa.org/meetings/symposium/docs/the_hague_action_statement_fr.pdf

efforts supplémentaires ont été faits pour encourager le Liberia, le Cameroun et le Burkina Faso à adhérer à l'AEWA.

16. Le Ghana a élaboré un plan national de préparation et de réponse aux risques de grippe aviaire (*National Preparedness and Response Plan for avian influenza in Ghana*), incluant des activités d'éducation, de sensibilisation du public, de formation et de surveillance sur le terrain, ainsi qu'un renforcement de la collaboration entre le Gouvernement, la société civile, les personnes impliquées dans le commerce des volailles et les organisations internationales, en particulier l'OMS³, l'USAID⁴ et la FAO⁵, représentés dans le Groupe de travail national sur la grippe aviaire (*National Avian Influenza Working Group*). La Division de la faune sauvage a mis en place une surveillance périodique des oiseaux sauvages concernant les oiseaux d'eau migrateurs sur les sites Ramsar, sur d'autres zones humides, sur les sites irrigués et sur les Zones importantes pour les oiseaux (ZICO/IBA)

17. Le principal problème rencontré dans la région est la barrière des langues entre anglophones et francophones, limitant la communication et le partage des informations.

5a 2. Rapports des observateurs du Comité permanent

18. Le Danemark fait part d'une initiative du Conseil nordique au travers d'un nouveau Plan d'action nordique traitant de la menace croissante à laquelle les oiseaux marins sont confrontés, notamment pour leur reproduction, en raison du changement climatique et de l'augmentation de la pollution des mers. Davantage d'information est disponible sur : <http://www.norden.org/en/news-and-events/news/seabirds-under-threat/>

19. La Pologne signale que la procédure d'adhésion à l'AEWA est programmée pour débuter en janvier. Il est prévu que cette procédure prenne environ une année, bien que cela ne soit pas officiel en raison du changement de gouvernement.

5.b Rapport du Comité technique

20. La Présidente du Comité technique (CT) de l'AEWA informe que la 10^{ème} réunion du Comité technique de l'AEWA s'est tenue à Naivasha, Kenya, en septembre 2011. Pendant l'intersession, le CT a travaillé par l'intermédiaire de l'Espace de travail du CT de l'AEWA et 11 avant-projets de résolution ont été préparés aux fins de soumission au StC puis à la MOP5. Elle poursuit en mentionnant certains éléments traités dans le plan de travail 2009-2012 du CT.

21. Sur la question de la taxonomie, tous les aspects concernant les classifications taxonomiques des espèces de l'AEWA ont été examinés. Bien qu'il y ait des avantages évidents à harmoniser la taxonomie utilisée par la CMS et l'AEWA, et malgré l'inconvénient potentiel - noté par le groupe de travail du Conseil scientifique de la CMS sur la taxonomie des oiseaux - lié au fait que la liste taxonomique de BirdLife ne soit pas publiée, le CT considère que la liste taxonomique de BirdLife est la plus appropriée. Le CT a écrit au Groupe de travail de la CMS à ce sujet, incluant un tableau soulignant les raisons pragmatiques et financières de cette décision.

22. Trois Lignes directrices de conservation ont été mises à jour, alors que des financements sont encore nécessaires pour deux autres Lignes directrices ; celles-ci ayant été ajoutées à la liste des Tâches internationales de mise en œuvre (IIT) pour la prochaine période triennale. De nouvelles lignes directrices sur le rétablissement des populations d'oiseaux d'eau ont été rédigées et seront examinées et complétées par le CT début 2012.

23. La liste des Tâches internationales de mise en œuvre (IIT) 2009-2016 est examinée. Les actions réalisées (essentiellement en lien avec WOW) sont supprimées, d'autres sont mises à jour et la liste est modifiée en

³ <http://www.who.int/fr/index.html>

⁴ <http://www.usaid.gov/>

⁵ http://www.fao.org/index_fr.htm

conséquence. Trente IIT sont listées au total. Une attention particulière est portée à l'harmonisation des activités avec le Plan d'action pour l'Afrique.

24. L'Espace de travail du CT (TCWS) s'est révélé être un outil très précieux et utile pour le travail du Comité technique. La question de l'extension de cette utilisation aux Points focaux nationaux de l'AEWA (et aux Points focaux traitant de questions techniques) a été soulevée, elle permettrait une communication et une diffusion de l'information plus aisée. Certains anciens membres du CT ont exprimé le souhait d'être tenu informé du travail du CT de l'AEWA, offrant leur expertise même après l'expiration de leur mandat, et une question similaire avait été posée lors de réunions du StC précédentes. Le TCWS a été produit par le Secrétariat de l'AEWA entièrement en interne et présente certaines limitations, des financements étant nécessaires rapidement, non seulement pour sa maintenance mais aussi pour l'ajout d'éléments supplémentaires. Les organes de direction devraient reconnaître que le développement de tels systèmes augmente l'efficacité du travail et qu'un soutien financier est nécessaire à leur maintien. La Réunion discute de plusieurs options de développement de tels systèmes, par exemple le partage des coûts avec d'autres AEM, ce qui est considéré comme théoriquement possible.

25. Le point sur le lien entre la représentation régionale du CT et l'Union européenne (UE) est soulevé. Géographiquement, les États membres de l'UE font partie des zones couvertes par quatre représentants régionaux. Cependant, l'UE en elle-même n'est pas notée comme Partie contractante dans le tableau de la page 7 du Modus Operandi du CT. La question précisant quel représentant régional est responsable de la représentation de l'UE devrait être clarifiée.

26. À la MOP5, les mandats de quatre représentants régionaux vont expirer : Afrique de l'Est, Asie du Sud-ouest, Europe de l'Est et Europe centrale. Deux représentants (Afrique de l'Ouest et Afrique australe) ont décidé de se retirer en raison d'autres engagements, et le poste de représentant de l'Afrique centrale est vacant depuis la MOP4. En conséquence, seuls deux représentants régionaux vont continuer leur travail, alors que la procédure de recrutement doit être initiée pour tous les autres. Malheureusement, seules quelques propositions ont été reçues par le Secrétariat à ce jour, sans aucune offre pour certaines régions.

27. La question des réunions combinées est discutée et il semble que la meilleure stratégie soit de ne pas adosser les réunions du CT à celles du StC, car un intervalle de temps est nécessaire pour élaborer les résultats, produire les documents, etc. Toutefois, il est possible d'essayer de combiner les réunions avec celles d'autres conventions telles que Ramsar, lorsque cela est possible.

Action : La Réunion demande au Secrétariat d'examiner les dates et lieux des futures réunions et d'essayer de les combiner à celles d'autres conventions, si possible, afin d'en diminuer le coût.

5.c Rapport du Dépositaire

28. M. van Dijk se référant au document StC 7.5 *Rapport du Dépositaire*, informe qu'actuellement 64 pays ainsi que l'UE sont Parties contractantes à l'Accord (l'Éthiopie au 01/02/2010, le Monténégro et le Tchad au 01/11/2011). Le Maroc et la Grèce sont signataires de l'Accord, mais ne l'ont pas encore ratifié. Il note que les Pays-Bas sont constitués de sept entités et que l'ensemble du royaume constitue une Partie à la CMS. Il se renseignera si cela s'applique également au cas de l'AEWA et il tiendra le Secrétariat informé.

5.d Rapport du Secrétariat

29. M. Barbieri présente le document StC 7.6 *Rapport du Secrétariat*, qui couvre la période 01/2009 à 09/2011. Il demande à la Réunion de commenter la pertinence du format actuel du rapport à la MOP et souligne quelques points. Les activités relatives à l'adhésion de nouvelles Parties ont été menées principalement dans le cadre de l'Initiative africaine et du Plan d'action pour l'Oie naine. Ces deux initiatives, qui ont reçu un soutien considérable de certaines Parties, ont en fait contribué à renforcer les activités du Secrétariat sur un certain nombre de sujets. Le projet PNUE-FEM sur les voies de migrations d'Afrique Eurasie *Wings Over Wetlands (WOW)* s'est terminé. Après avoir dédié 50% de son temps à ce projet pendant toute sa durée, l'Administrateur chargé de l'information de l'AEWA peut maintenant se

concentrer sur d'autres activités de communication, telles que le bulletin d'information électronique qui constitue un des principaux éléments de communication avec le réseau AEWA (3000 destinataires).

30. Le système national de rapport en ligne a été lancé avec succès et un certain nombre de sites internet ont été développés, principalement en interne et avec des moyens limités, grâce à l'expertise disponible au sein du Secrétariat. Nombre de ces outils nécessitent toutefois des améliorations techniques qui seront dépendantes des ressources disponibles. Plusieurs publications des Séries techniques ont été mises en ligne sur le site de l'AEWA et d'autres supports d'information ont été produits. Le Fonds de petites subventions est devenu opérationnel après la MOP4. Le premier cycle, soutenu par le Gouvernement français, concernait l'Afrique. Quatre projets ont été financés en 2010 et un projet supplémentaire pourrait être soutenu en 2011 par une contribution volontaire de la Suisse. Le Secrétariat espère recevoir des financements pour le cycle en cours qui a fait l'objet de nombreuses soumissions. Seuls 20 000 € sont actuellement disponibles pour ce fonds dans le budget principal de l'AEWA et un appel à financement sera prochainement adressé aux donateurs.

31. Les mécanismes de coordination des SSAP constituent un des éléments clés du succès de leur mise en œuvre, et actuellement neuf Groupes de travail internationaux sur les espèces de l'AEWA sont à différents stades de développement et de fonctionnement. En référence à des commentaires précédents sur l'importance d'une approche des agences de développement pour le financement de projets, M. Barbieri signale que le Secrétariat avait eu un contact prometteur avec l'Agence de développement espagnole qui a abouti au financement initial du projet WetCap (renforcement des capacités en Afrique du Nord). Malheureusement, le financement a été interrompu et les activités du projet n'ont pas pu se poursuivre. Le Secrétariat va continuer à examiner les possibilités de levée de fonds dans le secteur des agences de développement.

32. Le Président estime que le contact entre le Secrétariat, le StC et les Parties ainsi qu'avec le public est très important. Les Parties doivent être tenues informées de l'actualité ainsi que des activités en cours et futures. Il réalise, toutefois, que cela signifie davantage de travail pour le Secrétariat malgré ses ressources humaines limitées. Le site internet nécessite une mise à jour permanente. Il exprime toute son appréciation de la qualité du travail réalisé par l'équipe du Secrétariat, en particulier par l'Administrateur chargé de l'information. Il note que les Parties pourraient suivre l'exemple de la Norvège et prendre l'initiative de financer des SSAP.

33. En réponse à une demande de la Suisse pour qu'une liste de Points focaux soit disponible sur le site internet de l'AEWA, M. Keil évoque les projets de création d'un site commun à la famille de la CMS, qui inclurait une base de données en ligne permettant de disposer des profils individuels des pays, dont des informations actualisées sur les Points focaux. Le site actuel de l'AEWA développé en 2003 est fonctionnel mais techniquement obsolète.

Point 6 de l'ordre du jour. Conclusions de la COP10 de la CMS pertinentes pour l'AEWA

34. Mme Mrema mentionne que la liste des zones de complémentarité entre la CMS et l'AEWA est longue. Un exemple d'engagement mutuel est la conservation à l'échelle globale de la voie de migration, avec l'action du Groupe de travail de la CMS sur les voies de migration, qui est un groupe de travail ouvert agissant dans le cadre du Conseil scientifique de la CMS en tant que groupe de réflexion sur les voies de migration et les cadres, et qui est chargé d'examiner les questions scientifiques et techniques relatives à la conservation des oiseaux migrateurs et de leurs habitats. Un autre domaine d'intérêt commun est la menace que constituent les lignes électriques pour les oiseaux et la décision de la COP à ce sujet, contribuant également à l'AEWA. La nomenclature commune des oiseaux est une problématique sur laquelle la COP n'a pas pu s'accorder, et il a été demandé au Conseil scientifique de la CMS de travailler avec tous les AEM pour rechercher les possibilités d'accord sur ce sujet. D'autres domaines tels que les menaces d'empoisonnement et le changement climatique sont également importants à la fois pour l'AEWA et pour la CMS. Elle mentionne également l'initiative de la CMS *Future Shape*, utile à l'AEWA comme à la CMS, et fournissant une plate forme pour un travail en commun. Le Plan d'action de la voie de migration d'Asie centrale est une question qui doit être traitée, les options institutionnelles de mise en œuvre du Plan d'action doivent notamment être déterminées et le niveau d'implication de l'AEWA doit être décidé.

35. Le Président remercie Mme Mrema pour son rapport. Il estime également que des progrès ont été accomplis pour renforcer les efforts conjoints et que certaines questions doivent encore être traitées.

Point 7 de l'ordre du jour. Préparation de la 5^{ème} session ordinaire de la Réunion des Parties

36. La représentante du pays hôte de la MOP5, Mme Marianne Courouble donne une présentation rapide du lieu de la conférence. La MOP5 se déroulera du 14 au 18 mai 2012 à La Rochelle sur la côte atlantique française. Le Comité d'organisation de la MOP5, constitué de 30 personnes, s'est réuni régulièrement ces deux dernières années. Concernant la logistique, le Ministère travaille avec une agence habituée à organiser de événements de grande ampleur. Mme Courouble explique que les déjeuners seront offerts par le Gouvernement français et que la Ville de La Rochelle contribuera également en mettant des transports locaux gratuits à disposition des délégués. La devise de la MOP5, *Les oiseaux d'eau migrateurs et les hommes - des zones humides en partage*, vise à souligner les liens entre les hommes et la protection des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats.

37. La France va soumettre quatre projets de résolutions au nom de l'UE sur les questions suivantes :

- Promotion de jumelages entre sites le long de la voie de migration – au niveau de la gestion des sites ;
- Renforcement des synergies entre l'AEWA et la Convention de Ramsar ;
- Clarification juridique et scientifique de la définition du terme « *dérangement* » ;
- Soutien du renforcement des capacités visant à améliorer les lois et politiques en faveur des oiseaux d'eau et à améliorer la participation des États n'appartenant pas à l'UE dans les décisions de l'AEWA.

38. Le président remercie Mme Courouble pour cette présentation et attend avec intérêt la réunion à La Rochelle. Il demande à Mme Courouble de mettre à disposition dès que possible les informations et les possibilités de réservation relatives aux hôtels et aux excursions. Mme Courouble précise que cette information sera disponible en décembre via le lien suivant⁶. Elle ajoute que la France est ouverte aux propositions d'événements parallèles, et encourage particulièrement les événements européens organisés conjointement. Tous les événements parallèles auront lieux pendant les pauses du déjeuner ou après les sessions de l'après-midi. La date limite d'inscription de ces événements est le **15 janvier 2012**.

39. En réponse à la question sur la date limite d'inscription, M. Barbieri informe la réunion que, compte tenu du règlement intérieur, cette date doit être de 60 jours avant le début de la MOP, dans ce cas, le **14 mars 2012**.

40. Le Président exprime sa satisfaction vis-à-vis de ceux ayant déjà commencé à travailler sur la préparation de la MOP5 et attend cette réunion avec intérêt.

41. M. Barbieri ajoute que toutes les échéances relatives à la MOP5 sont présentées sur le site internet de la Réunion⁷, ainsi que d'autres informations qui seront régulièrement mises à jour. Les documents de la Réunion seront disponibles sur le site internet et seront également fournis à tous les participants sur une clé USB. Le nombre de copies papier devra être minimal. Toutes les suggestions du StC sur des points actuellement absents de l'ordre du jour de la MOP5 sont les bienvenus.

42. M. Barbieri poursuit avec le rapport sur les dispositions logistiques déjà prises par le Secrétariat. Au regard des frais induits et en prenant en compte les dépenses déjà couvertes par la France, un total de 350 000 euros est estimé nécessaire pour couvrir les dépenses de base de l'organisation de la MOP par le Secrétariat. Après la prise en considération des ressources disponibles dans le budget principal de l'AEWA et une contribution de l'Allemagne de 50 000 euros, il manque toujours 35 000 euros pour couvrir les frais de déplacement des délégués ainsi que les frais de traduction. Comme tous les documents seront disponibles

⁶ <http://www.secure-hotel-booking.com/Office-de-Tourisme-de-La-Rochelle/23P3/dateselection?invalidateEngineCache=true&sid=be4070f5-71b8-4757-8751-e6f0115973db>

⁷ http://www.unep-awea.org/meetings/en/mop/mop5_docs/mop5_fr.htm

en anglais et en français, le coût total des traductions sera supérieur à ce qui est actuellement attribué à ce sujet dans le budget principal. M. Barbieri demande ainsi au StC d'approuver le dépassement de la somme allouée à ce propos dans le budget principal et l'utilisation d'économies s'il s'avère difficile de couvrir cette différence avec des contributions volontaires. Au sujet de la traduction des Plans d'action par espèce (SSAP) soumis pour adoption à la MOP5, il explique que la politique concernant la traduction de ce type de documents, a, par le passé, été décidée au cas par cas. En ce qui concerne les cinq SSAP nouveaux et révisés, aucun État francophone de l'aire de répartition n'est concerné et il a été demandé au StC d'approuver la décision de ne pas les traduire en français.

43. Mme Mrema fait référence aux enseignements tirés de la récente COP10 de la CMS, l'un d'entre eux concernant les pouvoirs, certaines Parties ayant choisi de ne pas utiliser le modèle fourni par le Secrétariat, ce qui s'est révélé problématique. Une autre question concerne la soumission de formulaires relatifs aux conditions de financement et aux pouvoirs des délégués financés. Cela doit être réalisé dès que possible pour que le Secrétariat puisse constater tout déficit de financement suffisamment tôt pour rechercher un soutien des Parties. Les demandes de visas posent un énorme problème, en particulier pour les délégués financés, qui malgré plusieurs relances laissent cette tâche pour la dernière minute. Il doit être souligné que le Secrétariat ne peut pas se charger des procédures de demande et que les pays doivent s'en charger eux-mêmes.

44. Le Président approuve entièrement la nécessité de relancer les pays en temps utile, par téléphone, si nécessaire. Mme Courouble confirme que le ministère français des Affaires étrangères contactera toutes les ambassades françaises afin de faciliter la procédure d'obtention des visas pour la MOP5.

45. En réponse à la question soulevée par l'Allemagne concernant d'autres sujets liés à la MOP5 et manquant de financement, M. Barbieri répond que le besoin financier indiqué précédemment vise à couvrir ce qui est considéré comme des besoins minimaux. Tout soutien supplémentaire pour la participation de pays en développement contribuerait également à la réussite de la réunion.

46. Au sujet du subventionnement des délégués, le Président suggère que le Secrétariat contacte les pays donateurs et leur fournisse des demandes concrètes avant la fin janvier 2012 au plus tard. Cela peut également s'appliquer à des demandes particulières telles que la traduction des SSAP en russe et en arabe et les coûts d'impression afférents, afin qu'ils puissent être pleinement utilisés par les États de l'aire de répartition.

47. M. Barbieri informe que des demandes ont déjà été faites dans le cadre des annonces de la MOP5. Des demandes de financement spécifiques seront toutefois considérées et rédigées, si nécessaire.

Décision : 1. *La Réunion accepte d'utiliser les économies du budget principal pour couvrir les frais de déplacement des délégués et les coûts de traduction en lien avec l'organisation de la MOP, s'ils ne peuvent pas être couverts par des contributions volontaires.*
2. *La Réunion accepte la proposition du Secrétariat de ne pas traduire en français les cinq SSAP nouveaux et révisés et qui seront soumis à la MOP5.*

Action : *Le Secrétariat devra tenter de rester en contact étroit avec les Parties au sujet de l'insuffisance de fonds pour la MOP5 et d'autres activités, et de les informer en temps voulu de tout manque de financement spécifique et de toute priorité de financement, afin cela puisse être pris en considération.*

Point 8 de l'ordre du jour. Rapports nationaux et remise de rapport en ligne

48. M. Keil présente le document StC 7.7 *Rapport d'étape sur les rapports nationaux et le système de rapport en ligne* ainsi que l'avant-projet de résolution associé StC 7 DR1 *Rapports nationaux et système de rapport en ligne*. Il informe que le développement d'un système de rapport en ligne (ORS) pour la famille de la CMS constitue une partie significative d'un projet PNUE/DELC financé, sur lequel le Secrétariat PNUE/AEWA a travaillé étroitement avec le Centre mondial de surveillance pour la conservation du PNUE (PNUE/CMSC) pendant quelques temps. Le Secrétariat, en collaboration avec le Comité technique de

l'AEWA, a défini un format de rapport annuel pour l'AEWA, qui a été utilisé comme base pour développer le modèle de rapport en ligne. Après quelques difficultés au début de la procédure de développement du système, une avancée significative a finalement été faite et l'ORS a été lancé la première fois pour le cycle de rapport de la MOP5. Le système peut être adapté à une utilisation par le reste de la famille de la CMS et les autres AEM. Un des aspects importants de ce système, l'outil analytique, doit encore être développé et des financements sont urgemment requis afin que le potentiel de l'ORS puisse être utilisé dans toute sa mesure. Les identifiants d'accès aux modèles de rapports nationaux, autant que possible pré-remplis par le Secrétariat, ont déjà été envoyés aux Parties contractantes. La date limite de soumission des rapports nationaux de l'AEWA par ce nouveau système est le 14 janvier 2012. L'avant-projet de résolution StC 7 DR1 demande au PNUE et à la communauté des donateurs de soutenir le développement d'outils d'analyse et de synthèse, et recommande que l'utilisation de l'ORS soit soumise pour adoption par les Secrétariats de la CMS, de ses autres instruments et potentiellement d'autres AEM.

49. M. Dereliev poursuit en expliquant les aspects techniques de l'ORS, précisant que le Secrétariat agit actuellement en tant qu'administrateur et peut ainsi créer ou modifier des éléments de manière indépendante. Chaque correspondant national reçoit les codes d'accès au rapport et peut déléguer des parties du rapport à d'autres personnes afin que cela devienne un travail commun. Les pays sont instamment priés de commencer leur rapport le plus tôt possible car la date limite de soumission des rapports est le **14 janvier 2012**. Les feedbacks des utilisateurs sont les bienvenus car le cycle de rapport à la MOP5 est le premier test de l'ORS et tout problème rencontré doit être immédiatement communiqué au Secrétariat afin qu'il puisse être traité. Les rapports déjà soumis peuvent rester ouverts en cas de modification de dernière minute ; toutefois la date limite ne peut pas être reportée en raison du temps nécessaire pour l'analyse des ces rapports complets.

50. M. Keil mentionne l'évènement parallèle relatif à InforMEA lors de la COP10 de la CMS. InforMEA est un portail en ligne qui collecte des éléments relatifs aux AEM : décisions des COP et des MOP, actualités, évènements, adhésions, points focaux nationaux et rapports. C'est un projet de l'initiative pour la gestion de l'information et des connaissances des Accords environnementaux multilatéraux (*MEA Information and Knowledge Management Initiative- MEA IKM*) soutenue par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Pendant l'évènement parallèle relatif à InforMEA lors de la COP10 de la CMS, le Secrétariat PNUE/AEWA a été invité à présenter le nouveau système de rapport en ligne de l'AEWA. Le rapport de l'AEWA est la première démonstration concrète de l'ORS - développé par PNUE/CMSC dans le cadre du projet de gestion des connaissances financé par le PNUE – en tant que générateur flexible de rapports en ligne. Si l'ORS se révèle être un succès, il pourrait théoriquement être développé pour couvrir les autres AEM tels que les conventions de Ramsar et de Stockholm, qui en retour pourraient fournir des opportunités d'harmonisation des rapports nationaux des différents EAM.

51. Le Président et les autres délégués soutiennent tout à fait l'harmonisation des rapports nationaux, qui permet de mesurer la réussite des nombreuses mesures de conservation existantes. Ils se réjouissent de cette initiative du Secrétariat PNUE/AEWA.

M. Mundkur mentionne le Rapport sur l'état de conservation (CSR) que l'AEWA a régulièrement confié à Wetlands International et qui dépend également beaucoup des rapports nationaux. Des synergies entre l'ORS et le CSR ainsi que les liens potentiels avec le Rapport du réseau des sites et l'Outil du Réseau des sites critiques⁸ (CSN) devraient être recherchés.

52. M. Dereliev poursuit avec une démonstration des différents aspects de l'utilisation de l'ORS et leur pertinence, expliquant, entre autres, l'importance des questions relatives aux espèces non-indigènes.

53. Au sujet des espèces non-indigènes, M. Mundkur suggère d'ajouter une note concernant la définition du terme « non-indigène » dans les Lignes directrices de conservation N°12 *Guidelines on measures needed to help water birds to adapt to climate change*⁹ (Lignes directrices sur les mesures nécessaires pour aider les oiseaux d'eau à s'adapter au changement climatique).

⁸ <http://wow.wetlands.org/INFORMATIONFLYWAY/CRITICALSITENETWORKTOOL/tabid/1349/language/en-US/Default.aspx>

⁹ http://www.unep-awea.org/news/news_elements/2011/in_focus_cg12_fr.htm

Décision : *La Réunion adopte l'avant-projet de résolution StC 7 DR1 Rapports nationaux et système de rapport en ligne, aux fins de soumission à la MOP.*

Action : *Le Secrétariat ajoutera une référence à la définition du terme « non-indigène » telle que spécifiée dans l'AEWA CG 1, à la question sur ce sujet dans le modèle de rapport en ligne de l'AEWA.*

Point 9 de l'ordre du jour. Études internationales

54. M. Dereliev présente le document StC Inf. 7.4 *Rapport sur l'état de conservation des oiseaux d'eau migrants dans l'aire de l'Accord – 5^{ème} édition (CSR5)*. Sept examens ou études sont prévus dans le Plan d'action de l'AEWA et doivent être élaborés à différentes fréquences. Le CSR est préparé pour chaque MOP. Il est confié à Wetlands International puis examiné et approuvé par le CT. Le changement principal du présent rapport comparativement aux rapports précédents est que les analyses sont basées sur les voies de migrations et non sur les régions. Les annexes du présent rapport sont en cours de formatage. La version finale sera transmise aux Parties avant la MOP5. Wetlands International, le CT et le Secrétariat ont investi beaucoup d'énergie dans la production de ce rapport.

55. Le deuxième rapport à soumettre à la MOP5 est le Rapport du réseau des sites (StC 7.23 *Évaluation de l'adéquation et de l'efficacité du réseau international de sites pour la protection des oiseaux d'eau migrants*). La production de ce rapport a été retardée en raison d'un manque de financement. La Suisse a apporté une aide financière précieuse et le CT a approuvé deux méthodologies concernant le travail relatif à cet examen qui sera soumis au Secrétariat environ deux mois avant la MOP5.

Décision : *Le Secrétariat préparera un avant-projet de résolution sur la base du Rapport du réseau des sites.*

Point 10 de l'ordre du jour. Procédure d'évaluation de la mise en œuvre (IRP)

56. M. Dereliev rappelle à la Réunion que la MOP4 avait adopté la Procédure d'évaluation de la mise en œuvre, sous la responsabilité du StC. Le mode d'application de l'IRP a été établi puis mis en œuvre la première fois en Syrie pour la conservation du Vanneau sociable. Le représentant de la Syrie présent à la réunion, Point focal de la CMS, n'a pas été informé de cette question. Il était prévu pour ce point de l'ordre du jour de présenter un rapport de la Syrie sur la mise en œuvre des recommandations résultant de la mission d'experts¹⁰. Le Gouvernement syrien devait transmettre un rapport après chaque saison de migration (deux fois par an), toutefois, à ce jour il n'a soumis aucun rapport.

57. Au nom de BirdLife International, Mme Crockford félicite le Secrétariat pour cette première mission, qui a toute les chances de faire la différence sur le terrain. Elle espère vraiment que d'autres missions de ce type seront organisées dans le futur. Cela est réaffirmé par les autres délégués.

Le Président encourage les personnes présentes à être attentives aux cas qui pourraient bénéficier de l'aide de l'IRP.

Décision/Action : *Le Président du StC écrira au Gouvernement syrien, demandant un rapport détaillé pour la fin avril (après la saison de terrain de février/mars) afin que les Parties soient tenues informées de cette question à la MOP5.*

Action : *Le Secrétariat préparera dès que possible un projet de lettre sur ce sujet.*

¹⁰ http://www.unep-aewa.org/activities/irp/index_fr.htm

Point 11 de l'ordre du jour. Rapport sur la mise en œuvre et la révision des Tâches internationales de mise en œuvre 2009-2016

58. M. Dereliev présente le document StC 7 DR2 *Liste des tâches internationales de mise en œuvre pour 2012-2015*. Il précise que la Liste des tâches internationales de mise en œuvre (IIT) est une liste d'activités prioritaires (sans ordre particulier) approuvées par la MOP pour recevoir un financement provenant de contributions volontaires. La liste suit l'ordre du Plan d'action de l'AEWA et n'est pas exhaustive. Au cours de la dernière période quadriennale, de nombreux projets ont constitué des fonds de contrepartie pour le projet PNUE-FEM sur les voies de migration d'Afrique-Eurasie *Wings Over Wetlands (WOW)*. Le développement de l'Outil CSN a été généreusement soutenu par une subvention de l'UE de 200 000 euros. Tous les projets liés au WOW (à l'exception de l'un d'entre eux toujours lié à l'Outil CSN) ont été menés avec succès.

59. La liste de projets a été révisée en profondeur par la 10^{ème} Réunion du Comité technique et certains projets considérés comme peu prioritaires ont été supprimés. La liste est toujours en cours de développement car certains projets sont liés au Plan d'action pour l'Afrique en cours d'élaboration, et seront de ce fait remodelés ultérieurement. La plupart des projets ont été mis à jour et les budgets présentés ne sont qu'indicatifs. La liste finale, précisant les projets prioritaires, sera diffusée au StC en temps voulu pour une soumission à la MOP5.

60. M. Keil constate que les projets de communication n'étaient pas prioritaires par le passé et il encourage le CT et le StC à les prendre en considération dans l'IIT dans le futur.

61. M. Dereliev note que le CT manque actuellement d'experts en communication, éducation et sensibilisation du public (CESP). C'est la raison pour laquelle les projets en lien avec la communication sont absents de la liste IIT. Un expert CESP représenterait un apport précieux au CT et pourrait fournir des conseils sur les questions de communication qui constituent un élément central de la mise en œuvre de l'Accord.

Action : *Le Secrétariat passera en revue l'ITT et ajustera certains projets avec les résultats de la COP10 de la CMS. Il produira ensuite un avant-projet révisé de liste aux fins de soumission à la MOP5.*

Point 12 de l'ordre du jour. Rapport sur la mise en œuvre du projet *Wings Over Wetlands (WOW)* du PNUE-FEM sur les voies de migration d'Afrique-Eurasie et perspectives post-WOW

62. M. Keil, qui a été l'Administrateur chargé de la communication de ce projet, informe que le projet WOW a probablement été le plus vaste projet entrepris à l'échelle de la voie de migration dans la région Afrique-Eurasie. Le site internet du Projet WOW¹¹ est toujours actif et regroupe tous les produits en lien avec la mise en œuvre du projet. Plus de 200 personnes ont été employées dans ce projet de 12 millions USD soutenu par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et coordonné par le PNUE/FEM. Le projet a récemment été évalué comme l'un des meilleurs projets du PNUE/FEM au cours de ses 20 années d'histoire. Il est dans l'intérêt de toutes les parties prenantes que les résultats du projet soient utilisés. Les principaux produits sont l'Outil du Réseau des sites critiques¹² (CSN) et le Kit de formation de la voie de migration (maintenant disponible en version imprimée et en PDF en anglais et en français, ainsi qu'en version électronique en arabe et en russe). L'Outil CSN a reçu le prix ESRI de la meilleure carte interactive¹³. Il a été lancé en juin 2010 lors du 15^{ème} anniversaire de l'AEWA à la Haye en 2010, lorsque le MdE du partenariat WOW a été officiellement signé par les Secrétariats Ramsar et AEWA, Wetlands International et BirdLife International. Récemment, le PNUE/CMSC a été contacté pour se joindre au partenariat en raison de sa forte implication dans l'Outil CSN.

¹¹ <http://www.wingsoverwetlands.org/>

¹² <http://csntool.wingsoverwetlands.org/csn/default.html>

¹³ http://www.unep-aewa.org/news/news_elements/2011/wow_news_fr.htm

63. M. Mundkur poursuit par une démonstration de l'Outil CSN développé par BirdLife International et le PNUE/CMSC. Le Secrétariat PNUE/AEWA financera la maintenance de base et l'hébergement de cet outil, mais des fonds seront nécessaires pour des mises à jour complètes et de nouvelles améliorations du système sur le long terme. Il souligne que le partenariat devrait stimuler une utilisation large des résultats du projet WOW et diffuser l'information auprès de diverses parties prenantes.

64. Le Président remercie tous les contributeurs à cette initiative fructueuse, en particulier l'Allemagne en tant que principal donateur. Il recommande l'organisation d'un événement parallèle sur le WOW lors de la MOP5 afin de donner à tous les participants l'occasion de connaître plus avant ce projet.

65. M. Paixão remercie M. Keil et M. Mundkur pour leur excellente présentation et en demande une copie. L'UE est heureuse d'avoir pu soutenir ce projet. Il demande des clarifications sur la manière dont des données récentes peuvent être correctement intégrées à cet outil et s'il est possible de combiner différents outils électroniques. Il souligne l'importance de la cyberformation et la nécessité que cela puisse être fonctionnel dans toute la région. Il s'enquiert également de la possibilité de proposer ces outils dans d'autres langues et peut-être l'élargir à d'autres espèces d'oiseaux migrateurs.

66. M. Adams ajoute que la mer des Wadden a été désignée comme site du Patrimoine mondial et que, dans ce contexte, il a été demandé aux Parties d'intensifier leurs efforts de conservation des oiseaux d'eau migrateurs. Le Secrétariat commun de la mer des Wadden¹⁴ débute un projet à la suite du WOW et serait, avec l'Allemagne et les Pays-Bas, heureux de se joindre à Wetlands International pour l'organisation d'un événement parallèle pendant la MOP5.

67. M. Mundkur signale que les quatre bases de données principales alimentant l'Outil CSN ont été gérées de manière à ce que cela soit correctement reflété dans l'Outil CSN. Le contrôle de la qualité des données est également essentiel.

Décision : *La Réunion approuve l'avant-projet de résolution StC 7 DR3 Mise en œuvre du projet Wings Over Wetlands (WOW) du PNUE-FEM sur les voies de migration d'Afrique-Eurasie et perspectives post-WOW, aux fins de soumission à la MOP5.*

Point 13 de l'ordre du jour. Rapport sur la mise en œuvre et la révision de la Stratégie de communication

68. M. Keil présente les documents StC 7.8 *Rapport sur la mise en œuvre et la révision de la Stratégie de communication* et l'avant-projet de résolution StC 7 DR4 *Mise en œuvre et révision de la Stratégie de communication*. Il explique que la stratégie de communication est un bon guide pour le travail de communication du Secrétariat. Elle inclut un Plan de communication destiné au Secrétariat et aux Parties pour la période 2006-2009 pour un budget total de 500 000 euros. Toutefois, depuis son adoption par la MOP3 en 2005, seuls 10% des fonds prévus ont pu être levés, notamment parce que les activités de recherche de financement du Secrétariat étaient orientées sur d'autres aspects, tels que la recherche des contreparties financières du projet WOW. Puisque la Stratégie de communication et son Plan d'action associé ont été développés il y a sept ans, le Secrétariat souhaiterait proposer une procédure de mise à jour et de révision du document existant. La stratégie pourrait être révisée en accord avec les objectifs du Plan stratégique 2009-2017 de l'AEWA. La révision devrait prendre en compte les nouveaux développements tels que les résultats du projet WOW, le Plan d'action pour l'Afrique et la Journée mondiale des oiseaux migrateurs (JMOM), ainsi que le besoin d'un expert CESP au sein du Comité technique. Mme Kralj, actuelle Présidente du Comité technique, appuie fortement l'addition d'un expert CESP au CT.

69. En référence à la partie opérationnelle de l'avant-projet de résolution StC 7 DR4, M. van Dijk suggère d'envisager de coopérer avec la Convention de Ramsar au sujet des points focaux CESP. Il suggère également que la JMOM (qui a lieu régulièrement pendant la deuxième semaine de mai) soit déplacée à une période où la migration est plus visible.

¹⁴ <http://www.waddensea-secretariat.org/>

70. M. Mundkur mentionne que cela a déjà été discuté avec le Secrétariat et que la conclusion est qu'il n'y a pas de période préférentielle pour la JMOM. Les événements peuvent être inscrits comme événements de la JMOM tout au long de l'année et être célébrés au meilleur moment de l'année pour chaque région spécifique.

Décision : *La Réunion approuve l'avant-projet de résolution StC 7 DR4 Mise en œuvre et révision de la Stratégie de communication, aux fins de soumission à la MOP5, avec un seul léger amendement : le Secrétariat modifiera le paragraphe opérationnel 7 au sujet de la coopération avec la Convention de Ramsar et la CBD concernant les points focaux CESP.*

Point 14 de l'ordre du jour. Journée Mondiale des Oiseaux Migrateurs (JMOM)

71. M. Keil informe le Comité permanent au sujet de la Journée mondiale des oiseaux migrateurs - JMOM¹⁵. Initiée en 2005, la JMOM est une campagne annuelle mondiale de sensibilisation soulignant le besoin de protection des oiseaux migrateurs et de leurs habitats. Pendant le deuxième weekend de mai, des personnes du monde entier se mobilisent et organisent des événements publics tels que des festivals des oiseaux, des programmes d'éducation et des sorties ornithologiques pour célébrer cette journée. Un nouveau sujet est choisi chaque année. Le nombre et la diversité des activités augmentent d'année en année. C'est une initiative commune avec la CMS et des partenaires de l'AEWA ont également été impliqués afin de diffuser l'information au travers de leurs réseaux. Cette campagne bénéficie d'un faible budget. *Facebook* et *Twitter* sont devenus des outils de sensibilisation de cette campagne.

72. Le Président reconnaît l'importance de *Facebook* et *Twitter* en tant qu'outils de sensibilisation. Il recommande leur utilisation, également afin d'attirer des annonceurs publicitaires.

Point 15 de l'ordre du jour. Propositions d'amendements à l'Accord et/ou à ses annexes

73. M. Dereliev présente les documents StC 7 DR16 rev.1 *Adoption d'amendements au Plan d'action de l'AEWA* ainsi que StC Inf. 7.5 *Proposition d'amendements au Plan d'action de l'AEWA* et StC Inf. 7.6 *Étude documentaire sur les effets de l'utilisation de lests de pêche en plomb sur les oiseaux d'eau et les zones humides*. Ces amendements sont issus du travail du CT réalisé pendant la dernière période quadriennale à la demande de la MOP4. Conformément à l'article X¹⁶ de l'AEWA, les propositions d'amendements de l'Accord doivent être soumises par une Partie et le Gouvernement du Kenya a accepté d'agir dans ce sens. Dès que les propositions seront soumises au Secrétariat, elles seront transmises aux Parties qui seront alors invitées à les commenter. Après la date limite de soumission des commentaires, le Secrétariat rédigera un avant-projet de résolution aux fins de soumission à la MOP5. Il explique que les amendements des annexes de l'Accord ne nécessitent pas de nouvelle ratification par les Parties mais que tout pays peut émettre une réserve.

74. La Réunion prend note des propositions d'amendements.

Point 16 de l'ordre du jour. Nouvelle traduction en arabe du texte de l'Accord

75. M. Barbieri présente ce point en rappelant au Comité permanent qu'une version officielle du texte de l'Accord en langue arabe est disponible depuis que l'AEWA a été conclu en 1995. Toutefois, au cours des années, les pays se sont plaints du fait que la version arabe ne corresponde pas complètement aux versions dans les autres langues. Le Secrétariat de l'AEWA a ainsi décidé de faire réaliser une nouvelle traduction dans le cadre du projet AEWA « Renforcement des capacités de conservation des oiseaux d'eau et des zones humides en Afrique du Nord (Wetcap) ». La nouvelle traduction (document StC 7.9) est basée sur la version

¹⁵ <http://www.worldmigratorybirdday.org/>

¹⁶ http://www.unep-awea.org/documents/agreement_text/agree_main.htm

actuelle du texte de l'Accord et du Plan d'action adoptée à la MOP4 en 2008. Elle a été diffusée pour commentaires auprès des Parties arabophones de l'AEWA. Sur la base de cette procédure de consultation, il est prévu de soumettre l'avant-projet final à la MOP5, ce qui est nécessaire pour que le texte soit adopté en tant que nouvelle version officielle et en remplacement du texte officiel actuel.

Décision : *La Réunion approuve la soumission à la MOP5 de la nouvelle version arabe du texte de l'AEWA.*

Point 17 de l'ordre du jour. Avant-projets de Plans d'action internationaux par espèce et de Plans de gestion

76. M. Dereliev présente le document StC 7.10 *Résumé de la situation actuelle de la production et de la coordination des Plans d'action par espèce (SSAP) et des Plans de gestion des espèces (SMP)*. Il explique que l'élaboration des SSAP est une activité établie de l'AEWA. Jusqu'à présent, quinze SSAP ont été adoptés par la MOP et quatre nouveaux SSAP ainsi qu'un SSAP révisé et un SMP seront soumis à la MOP5.

77. Les niveaux de mise en œuvre des SSAP actuellement en cours varient en fonction de l'existence ou non de mécanismes de coordination. Celui qui fonctionne le mieux concerne l'Oie naine dont la coordination est basée au sein du Secrétariat et financée par la Norvège. Les subventions régulières constituent une des clés de la réussite. M. Dereliev espère que le poste de coordinateur SSAP sera approuvé par la MOP5 afin de renforcer la mise en œuvre des différents SSAP et d'apporter la supervision et l'orientation nécessaires aux mécanismes de coordination.

a) Avant-projet de Plan d'action international pour l'Aigrette vineuse (document StC 7.11)

L'élaboration du SSAP pour l'Aigrette vineuse est soutenue par la Suisse, l'Allemagne et la France qui ont financé un atelier sur le sujet au Botswana en mars 2011.

b) Avant-projet de Plan d'action international pour le Cygne de Bewick (document. StC 7.12)

Ce SSAP, élaboré par Wetlands international et financé par les Pays-Bas, suit une approche participative caractéristique. C'est un plan d'action d'une grande qualité et M. Dereliev félicite Wetlands International pour son excellent travail

c) Avant-projet de Plan d'action international pour l'Oie naine (document StC 7.13)

L'élaboration de ce SSAP a été entièrement financée par le Royaume-Uni. C'est également un document d'une grande qualité et M. Dereliev remercie le Royaume-Uni ainsi que l'auteur principal, Dr David Stroud.

d) Avant-projet de Plan d'action international pour la Bernache à cou roux (document. StC 7.14)

Ce SSAP est une révision d'un plan initialement financé par l'UE. Il a été réorienté vers une approche « voie de migration » pour l'AEWA. Il a déjà été approuvé par les États de l'UE impliqués dans le Comité ORNIS.

e) Avant-projet de Plan d'action international pour le Vanneau sociable (document StC 7.15)

En raison de son extension au sous-continent indien couvert par la voie de migration d'Asie centrale, ce document est devenu un SSAP commun à la CMS et à l'AEWA. Le Secrétariat est fortement impliqué car un Groupe de travail international de l'AEWA a déjà été formé et est coordonné par la Royal Society for the Protection of Birds (RSPB). Les connaissances sur cette espèce ont déjà été grandement améliorées grâce à l'excellent travail réalisé par la RSPB et les autres partenaires dans deux projets consécutifs financés par l'Initiative Darwin.

f) Avant-projet de Plan de gestion par espèce (SMP) pour la population du Svalbard de l'Oie à bec court (document StC 7.16)

L'élaboration de ce SMP a été financée par la Norvège. Il constitue un processus innovant pour l'Accord car son objectif n'est pas le rétablissement d'une population mais son maintien à un certain niveau afin de limiter le plus possible les dégâts sur l'agriculture. Il a été confié à Dr Jesper Madsen de l'Université Aarhus au Danemark, expert de cette espèce.

78. L'avant-projet de résolution StC 7 DR5 est standard. Il propose l'adoption des avant-projets de plans, fait appel aux subventions pour les mécanismes de coordination et demande à ce que le CT soit mandaté pour réviser après chaque MOP les priorités en matière de planification basées sur la révision du Tableau 1 de l'Accord. M. Dereliev signale que la MOP3 avait donné mandat au StC pour l'approbation de ces avant-projets de plans – qui ont été profondément révisés par le CT et les États de l'aire de répartition – de façon temporaire en attente de leur adoption par la MOP5, afin que le travail de définition des mécanismes de coordination puisse commencer.

79. Au nom des Pays-Bas, M. van Dijk demande davantage de temps pour la consultation au sein du Ministère et par les principales parties prenantes au sujet du SMP de l'Oie à bec court et du SSAP du Cygne de Bewick.

80. Au nom du Danemark, M. Krabbe annonce que, en ce qui concerne le Plan de gestion par espèce pour la population du Svalbard de l'Oie à bec court, et bien que l'idée ait été acceptée, le Danemark a encore quelques réserves, et que la mise en œuvre du plan ne peut donc être promise à ce stade. Pour ce qui est de l'Oie naine, le Danemark approchera le Groenland au sujet de l'adhésion à l'AEWA, en particulier car l'espèce niche au Groenland.

81. Cette initiative est très appréciée par le Président. Il confirme que le StC est satisfait de voir ces plans et attend avec intérêt leur application.

Décision : 1. *La Réunion prend note des cinq Plans d'action internationaux par espèce et du Plan de gestion et accepte qu'ils soient présentés à la MOP5 en mai pour adoption afin de permettre aux Parties de consolider leurs positions.*
2. *La Réunion approuve l'avant-projet de résolution StC 7 DR5 Adoption et mise en œuvre des Plans d'action internationaux par espèce et des Plans de gestion des espèces, aux fins de soumission à la MOP5*

Point 18 de l'ordre du jour. Plan d'action pour la mise en œuvre de l'Initiative africaine

82. M. Barbieri présente le document StC Inf. 7.7 *Avant-projet de Plan d'action pour l'Afrique 2012-2017*, et explique que ce sujet a été longuement discuté par le CT. Il constitue le résultat de l'Initiative africaine adoptée par la MOP4 qui, au travers de sa résolution 4.9¹⁷, avait chargé le Secrétariat de rédiger un avant-projet de Plan d'action pour l'Afrique. Une Coordinatrice basée à Bonn a été recrutée grâce à un financement du Gouvernement français. En élaborant le Plan d'action, le Secrétariat a adopté une approche qui suit les objectifs et cibles du Plan stratégique de l'AEWA, et aboutit à une série d'activités adaptées au contexte de la région africaine. Les résultats des discussions de la réunion du CT à Naivasha en septembre 2011 n'étant pas concluants, un questionnaire a été élaboré et envoyé aux Parties africaines, aux Parties donatrices et aux groupes d'acteurs concernés. Une nouvelle version de l'avant-projet sera rédigée à partir des commentaires reçus. La Coordinatrice de l'Initiative africaine a été en contact étroit permanent avec les Points focaux africains, en particulier dans le cadre de la réunion pré-COP/MOP tenue récemment à Entebbe, Uganda. L'approche adoptée pour la rédaction de ce plan s'appuie sur les synergies avec les ONG, les programmes et les activités en cours.

83. Mme Courouble ajoute que le ministère de l'Environnement français développe un nouveau projet pour soutenir la mise en œuvre de la Convention de Ramsar et de l'AEWA. C'est une initiative conséquente qui fournira un très bon soutien à l'Initiative africaine.

84. M. Mundkur mentionne que Wetlands International a initialement contribué à l'avant-projet de Plan d'action pour l'Afrique lors de la réunion du CT, et attend avec intérêt de participer à la suite de son développement, en particulier en ce qui concerne la définition des priorités futures. Wetlands International et BirdLife International, travaillant dans le cadre du partenariat WOW, souhaiteraient que le plan d'action

¹⁷ http://www.unep-aewa.org/meetings/fr/mop/mop4_docs/final_res_pdf/res4_9_conservation_in_africa_final_fr.pdf

traite des questions clés telles que le renforcement des capacités ainsi que l'amélioration de la gestion et du suivi des sites clés.

85. Dans ce contexte, M. Biber, en sa qualité de Point focal de l'AEWA, de la Convention de Ramsar et de Wetlands International pour la Suisse, est très satisfait des progrès de la collaboration entre ces organismes sur diverses questions, en particulier au travers des résultats du projet WOW, et il estime que la voie est tracée pour de futures synergies à tous les niveaux.

86. La Réunion prend note de ce document et de l'importance d'essayer d'accroître la production de résultats au travers de synergies et de collaborations avec les initiatives existantes. Les financements restent un facteur essentiel.

Point 19 de l'ordre du jour. Lignes directrices de conservation

87. Mme Kralj présente les révisions des Lignes directrices de conservation suivantes :

- a) Avant-projet de révision des Lignes directrices de conservation n°2 :
Lignes directrices sur l'identification et la prise en main des situations d'urgence pour les oiseaux d'eau migrants (document StC 7.17)
- b) Avant-projet de révision des Lignes directrices de conservation n°6 :
Lignes directrices sur la réglementation du commerce des oiseaux d'eau migrants (document StC 7.18)
- c) Avant-projet de révision des Lignes directrices de conservation n°10 :
Lignes directrices sur la prévention de l'introduction d'espèces d'oiseaux d'eau non indigènes (document StC 7.19)

88. Les Lignes directrices de conservation n°2 et n°10 ont été révisées par le CT, alors que les Lignes directrices de conservation n°6 sur la réglementation du commerce font l'objet d'une profonde révision par Mme Catherine Lehmann, Administratrice de Programme au Secrétariat PNUE/AEWA.

89. Elle poursuit en expliquant que le document d'orientation *Définition des périodes de nidification et de migration pré-nuptiale pour les oiseaux d'eau migrants d'Afrique-Eurasie* (document StC Inf. 7.11), produit par le CT, est issu d'une demande de la MOP4. C'est un domaine compliqué du point de vue scientifique. Les tableaux joints à ce document donnent des définitions du début et de la fin des périodes de nidification, comme définis par l'UE. Le tableau 2 traite de ce sujet en ce qui concerne les oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie sous forme de références fournissant les meilleures connaissances actuelles. Il est demandé aux pays de vérifier ces tableaux et d'utiliser ces éléments comme orientation pour les législations nationales.

90. En réponse à une discussion sur la manière de traiter ce document d'orientation, M. Dereliev suggère soit de l'adopter temporairement en tant qu'orientation de la mise en œuvre du Plan d'action de l'AEWA, soit d'attendre qu'il y ait suffisamment d'éléments pour réviser les Lignes directrices de conservation n°5 de l'AEWA sur le prélèvement durable d'oiseaux d'eau migrants (qui est sur la liste IIT), et d'intégrer ces orientations dans ce contexte.

91. M. Dereliev présente le document StC 7.20 *Avant-projet de lignes directrices sur la façon d'éviter ou d'atténuer l'impact des lignes électriques sur les oiseaux migrants dans la région Afrique-Eurasie*. Ce document a déjà été soumis et a été bien accueilli par la COP10 de la CMS.

92. Il poursuit en présentant l'avancée de l'élaboration des lignes directrices pour le rétablissement de populations d'espèces de l'AEWA. Le CT a décidé de sous-traiter cette tâche, et le WWT a été mandaté pour cela grâce à une contribution volontaire de la Suisse.

Décision : 1. La Réunion approuve les avant-projets des révisions des Lignes directrices de conservation n°2, n°6 et n°10 (respectivement documents StC 7.17, 7.18 et 7.19) et le nouvel

avant-projet de lignes directrices pour éviter ou atténuer l'impact des lignes électriques sur les oiseaux migrateurs dans la région Afrique-Eurasie (document StC 7.20) ainsi que l'avant-projet de résolution StC 7 DR6 Rev 1, aux fins de soumission à la MOP5

Décision/action : 2. La Réunion adopte le document d'orientation définissant les périodes de nidification et de migration pré-nuptiale pour les oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (document StC Inf. 7.11), en tant qu'orientation non-obligatoire, et demande au Secrétariat de l'ajouter en tant qu'annexe à l'avant-projet de résolution concernée, pour soumission à la MOP5 ; et d'ajouter un paragraphe approprié à l'avant-projet StC 7 DR6 rev.1.

Action :

1. Le Secrétariat diffusera dès que possible les Lignes directrices relatives au rétablissement des populations d'oiseaux d'eau au CT et au StC pour approbation puis soumission à la MOP5.
2. Le Secrétariat rédigera un avant-projet de résolution sur les lignes électriques et les oiseaux d'eau et le diffusera dès que possible au CT et au StC pour approbation puis soumission à la MOP5.

Point 20 de l'ordre du jour. Problèmes affectant l'état de conservation des oiseaux d'eau migrateurs dans la région de l'AEWA

93. M. Dereliev présente les propositions suivantes :

- a) Proposition de conseils pour l'interprétation du terme « *fluctuations extrêmes dans les tailles et la tendance d'une population* » applicable au Tableau 1 du Plan d'action de l'AEWA ;
- b) Proposition d'amendement de la définition et des conseils sur l'interprétation du terme « *déclin significatif à long terme* » utilisés dans le contexte du Tableau 1 du Plan d'action de l'AEWA, tels qu'approuvés par la Résolution 3.3 (document StC 7.22).

Ainsi qu'un avant-projet de résolution associée concernant l'adoption des amendements et nouveaux conseils pour l'interprétation des critères utilisés au Tableau 1 du Plan d'action de l'AEWA (StC 7 DR8).

94. M. Dereliev mentionne le travail du CT concernant les conseils d'interprétation du terme « *fluctuations extrêmes de la taille et de la tendance d'une population* », utilisé dans deux catégories du Tableau 1 et manquant pour la dernière période triennale. Le point d'achoppement provient de la discussion sur la définition de l'UICN, qui n'était pas directement applicable à l'évaluation des populations d'oiseaux.

95. La question de la définition du « *déclin significatif à long terme* » a émergé lors du travail sur le 5^{ème} Rapport de l'AEWA sur l'état de conservation des oiseaux migrateurs (CSR5), où il est apparu clairement que cette définition nécessitait quelques légers amendements pour être applicable.

Décision : La réunion approuve l'avant-projet de résolution StC 7 DR8 Adoption des amendements et nouveaux conseils pour l'interprétation des critères utilisés au Tableau 1 du Plan d'action de l'AEWA, aux fins de soumission à la MOP.

96. M. Dereliev présente le document StC 7 DR7 *Effets nocifs des produits agrochimiques sur les oiseaux d'eau migrateurs en Afrique* ainsi que le document d'information StC Inf. 7.8 *Projet de rapport sur les effets négatifs des produits agrochimiques sur les oiseaux d'eau migrateurs en Afrique*. Il explique que ce sujet figurait dans le plan de travail du CT depuis quelques temps, et découlait d'un ancien projet inachevé. Le rapport est une thèse de Master rédigée par un étudiant que le Secrétariat avait accueilli en coopération avec l'Université de Bonn. L'avant-projet de résolution basé sur cette étude appelle les Parties à travailler avec les agriculteurs et à mettre en place des mécanismes réglementaires. Cela dépend évidemment des législations nationales et du jeu des forces du marché. Le Secrétariat travaillera sur ce sujet en étroite collaboration avec la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants¹⁸. Cette question est complexe et

¹⁸ <http://chm.pops.int/default.aspx>

dépasse le mandat de l'AEWA, ainsi différentes organisations devront être impliquées car ce problème a également de nombreux impacts sur l'homme.

97. M. Mundkur suggère d'ajouter au paragraphe 3 une coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Décision : *L'avant-projet de résolution StC 7 DR7 Effets nocifs des produits agrochimiques sur les oiseaux d'eau migrateurs en Afrique est approuvé aux fins de soumission à la MOP5 avec l'ajout de la FAO au paragraphe 3 et une référence aux résultats de la COP10 de la CMS.*

98. M. Dereliev présente le document StC 7 DR9 *Mesures d'adaptation au changement climatique pour les oiseaux d'eau* et le document d'information StC 7.23 *Évaluation de l'adéquation et de l'efficacité du réseau international de sites pour la protection des oiseaux d'eau migrateurs*.

Le Comité technique n'a pas de fonds disponible pour sous-traiter le travail sur cette question, ainsi la résolution s'appuie essentiellement sur des informations issues d'autres résolutions et d'autres sources. La COP10 de la CMS a récemment adopté une résolution sur le sujet. L'avant-projet de résolution StC7 DR9 sera révisé à la lumière de la résolution de la CMS et en intégrera des éléments.

Décision : *La Réunion approuve l'avant-projet de résolution StC 7 DR9 Mesures d'adaptation au changement climatique pour les oiseaux d'eau, après révision à la lumière de la résolution PNUE/CMS/Res.10.19¹⁹. Les membres du StC adresseront leurs observations au Secrétariat avant le 14 janvier 2012.*

Action : *Le Secrétariat transmettra le projet final de résolution au StC pour approbation.*

99. M. Dereliev présente le document StC 7 DR10 *Oiseaux d'eau, zones humides et impacts des industries extractives*. Il s'agit d'un projet commun mené avec le Secrétariat de la Convention de Ramsar. Il concerne l'impact des industries extractives sur les zones humides. L'avant-projet de résolution traite des évaluations environnementales stratégiques (EES) et des études d'impact environnemental (EIE) de projets particuliers et fait référence aux résolutions de la CMS.

Décision : *La Réunion approuve l'avant-projet de résolution StC 7 DR10 Oiseaux d'eau, zones humides et impacts des industries extractives, aux fins de soumission à la MOP5. Les membres du StC adresseront leurs observations au Secrétariat avant le 14 janvier 2012.*

Action : *Le Secrétariat tentera de synchroniser la résolution finale avec celle de la Convention de Ramsar. Le Secrétariat transmettra le projet révisé de résolution au StC pour approbation.*

100. M. Dereliev présente le document StC 7 DR11 *Impact des plantes aquatiques exotiques invasives sur les habitats des oiseaux d'eau en Afrique* et le document d'information StC Inf. 7.10 *Résumé, synthèse et rapport de coordination du projet : réhabilitation des sites importants pour les oiseaux d'eau migrateurs qui ont été dégradés par des plantes aquatiques invasives*. Ils sont basés sur un rapport gardé en suspens pendant quelques temps par le CT. Il s'agit également d'une question concernant l'Afrique. L'avant-projet de résolution appelle les Parties contractantes à renforcer la législation ainsi qu'à impliquer les communautés locales dans les mesures de contrôle. La demande est forte pour renforcer les capacités dans les pays africains et demander une mise en œuvre large.

Décision : *La Réunion adopte l'avant-projet de résolution StC 7 DR11 Impact des plantes aquatiques exotiques invasives sur les habitats des oiseaux d'eau en Afrique, aux fins de soumission à la MOP5, après incorporation des points suivants : un lien avec le travail mené par la Convention de Bern, la mention des voyages et du commerce comme des causes importantes, la nécessité de restauration pour éviter des invasions secondaires, les espèces exotiques*

¹⁹ http://www.cms.int/bodies/COP/cop10/resolutions_adopted/resolutions.htm

n'étant pas actuellement connues pour être invasives mais pouvant le devenir en raison du changement climatique.

Action : *Le Secrétariat transmettra le projet final de résolution au StC pour approbation aux fins de soumission à la MOP5.*

101. M. Dereliev présente le document StC 7 DR12 *Énergies renouvelables et oiseaux d'eau migrateurs* en expliquant que c'est un sujet sensible dans tous les pays. Cet avant-projet de résolution a été débattu en profondeur puis révisé par le CT. Il constitue un rappel de ce qui doit être fait concernant l'évaluation des impacts et il souligne que les éléments d'orientation déjà disponibles doivent être suivis (des lignes directrices environnementales internationales, des recommandations et des critères de développement et d'utilisation de sources d'énergie renouvelable (non exhaustifs) figurent à l'annexe 1 du DR12)

102. M. Biber mentionne que la Suisse prépare un manuel concernant les éoliennes et a élaboré une carte des zones sensibles pour les oiseaux et les chauves souris en Suisse. De plus, la Suisse s'est dotée d'une nouvelle législation stricte sur les biocarburants pour garantir qu'ils ne portent pas préjudice aux milieux naturels et qu'ils n'entrent pas en concurrence avec la production de ressources alimentaires dans les pays où ils sont produits. Il estime qu'il est important d'avoir une position ferme sur ce sujet.

103. M. Dereliev suggère que la Suisse organise un événement parallèle à la MOP5 afin d'inciter d'autres pays à suivre son exemple.

104. M. Krabbe ajoute que les éoliennes ont été étudiées au Danemark depuis de nombreuses années et que cela pourrait aussi être partagé avec d'autres pays.

Décision : *La Réunion adopte l'avant-projet de résolution StC 7 DR12, avec l'ajout des commentaires des membres du StC qui devront être soumis au Secrétariat avant le 14 janvier 2012.*

Action : *Le Secrétariat transmettra le projet final de résolution au StC pour approbation aux fins de soumission à la MOP5.*

105. M. Dereliev présente le document StC Inf. 7.9 *Résumé de l'étude du conflit entre les oiseaux migrateurs et les réseaux de distribution électrique dans la région d'Afrique-Eurasie*. Cette synthèse a déjà été soumise à la COP10 de la CMS . Elle a été élaborée grâce à un financement de la société d'électricité allemande RWE Rhein-Ruhr Netzservice GmbH et coordonnée par le Secrétariat PNUE/AEWA. Le rapport sera soumis à la MOP5.

106. La Réunion prend note de l'*Étude du conflit entre les oiseaux migrateurs et les réseaux de distribution électrique dans la région d'Afrique-Eurasie*.

Point 21 de l'ordre du jour. Dispositions institutionnelles

a. Comité permanent

107. M. Barbieri présente les documents StC 7.24 *Fonctions du Comité permanent de l'AEWA et responsabilités de ses membres régionaux* et StC 7 DR13 *Dispositions institutionnelles : le Comité permanent*. Le premier document est issu d'une demande du StC6 de définir clairement le rôle des représentants régionaux du StC au regard des fonctions des membres du Comité permanent de la CMS. Si la Réunion adopte les Termes de références, l'actuel Règlement intérieur devra être révisé pour refléter leur contenu ainsi que les fonctions supplémentaires du Comité permanent définies dans la Résolution 4.17 et 4.6. La version révisée du Règlement intérieur devra être approuvée par le StC8.

108. L'avant-projet de résolution StC 7 DR13 est une résolution simple déterminant la composition du Comité permanent pour la prochaine période.

109. Aucune proposition d'amendement de l'avant-projet des Termes de référence n'est formulée. En examinant l'avant-projet DR13, après une courte discussion sur le calendrier des réunions du Comité permanent à tenir entre la MOP5 et la MOP6, il est décidé d'organiser une très courte réunion juste après la MOP5 en mai 2012, afin de reconfirmer la composition du Comité et d'en élire les membres.

Décision :

1. Les Termes de références des Représentants régionaux du Comité permanent sont adoptés.
2. L'avant-projet de résolution StC 7 DR13 est approuvé aux fins de soumission à la MOP5, avec l'ajout suivant au paragraphe 3 : « Approuve que le Comité permanent se rencontre au moins deux fois entre la 5^{ème} et la 6^{ème} Session de la Réunion des Parties ».

b. Comité technique

110. M. Dereliev présente le document StC 7 DR14 *Dispositions institutionnelles : Comité technique*. Cette résolution vise à confirmer la nouvelle composition du Comité technique. Le Secrétariat a demandé aux Parties contractantes de désigner des représentants de leurs régions respectives, toutefois ces nominations n'ont pas été soumises par les sept régions. Ces nominations sont évaluées par un Groupe consultatif constitué des Présidents et Vice-présidents du CT et du StC ainsi que du Secrétaire exécutif et de l'Administrateur technique de l'AEWA. Cela sera réalisé par correspondance.

111. De légers amendements ont été faits au Mode de fonctionnement du CT qui doit être adopté par la MOP. La règle 3 comprend une date limite de soumission des questions ajoutées à l'ordre du jour, fixée à 30 jours avant la réunion du CT afin de donner aux délégués suffisamment de temps pour étudier les documents. Les annexes ont également été modifiées pour inclure les nouvelles Parties contractantes et changer les noms des pays.

112. Mme Kralj fait référence à la résolution sur la Stratégie de communication, qui prévoit l'ajout d'un nouvel expert thématique CESP et précise que cela devrait également être pris en compte dans cette résolution. Au cours de l'intersession, le Président du CT pourrait nommer un candidat pour ce poste vacant. Ainsi le CT essaiera d'identifier un expert approprié, en fonction de l'approbation de la MOP5.

Décision : La Réunion adopte StC 7 DR14 aux fins de soumission à la MOP5, avec un amendement prévoyant l'ajout d'un expert CESP à la composition du CT.

c. Coopération avec les autres organismes et processus de coopération

113. M. Barbieri mentionne brièvement les avancées en matière de coopération avec d'autres organismes et les procédures utilisées. Il mentionne la collaboration avec le Secrétariat pour la conservation de la faune et de la flore arctiques (Conservation of Arctic Flora and Fauna - CAFF²⁰) avec lequel un Mémoire de coopération (MdC) a été développé afin d'établir un cadre pour une future collaboration. L'avant-projet de MdC préparé par le Secrétariat PNUE/AEWA a été examiné par le Secrétariat du CAFF en consultation avec son conseil d'administration. Une réunion du conseil d'administration du CAFF a eu lieu en octobre et le Secrétariat espère avoir un retour prochainement sur cette question. Une révision du Programme de travail conjoint (JWP) entre les Secrétariats Ramsar, CMS et AEWA a également été entreprise. La nouvelle approche permet le développement de JWP bilatéraux entre le Secrétariat Ramsar et les secrétariats des instruments de la CMS, tels que l'AEWA. Grâce aux enseignements tirés du JWP précédent, qui s'est révélé trop ambitieux et donc difficile à mettre en œuvre, un plan plus réaliste sera développé. Le partenariat *Wings Over Wetlands* a été signé à La Haye en juin 2010 afin de renforcer les résultats du projet.

²⁰ <http://www.caff.is/about-caff>

Point 22 de l'ordre du jour. Questions financières et administratives

a. Exécution du budget 2009-2012

114. M. Barbieri présente le document StC 7.25 *Rapport du Secrétariat sur les questions financières et administratives 2009-2011*. Le chapitre 1 traite des questions relatives au personnel, alors que les chapitres 2 et 3 ainsi que les annexes du rapport font état de l'examen des contributions obligatoires et volontaires collectées en 2010 et 2011. Le budget principal est globalement à l'équilibre. Le montant des contributions non payées est relativement faible et a également été compensé par des contributions payées en avance. Des rappels sont envoyés tous les six mois aux pays ayant des arriérés de paiements. Les dépenses totales sont plus faibles que le budget réel et le solde est de ce fait positif. Des économies ont été réalisées principalement en ce qui concerne le personnel, d'une part car le Secrétaire exécutif Bert Lenten a eu un double poste pendant une certaine période en tant que Secrétaire exécutif par intérim de la CMS, et d'autre part en raison des congés de maternité non rémunérés de deux membres du personnel. Les économies pour 2010 étaient de l'ordre de 150 000 euros, et un montant comparable est estimé pour le solde des fonds non utilisés à la fin 2011.

115. Les fonds non dépensés pourraient être réalloués pour couvrir le déficit relatif à l'organisation de la MOP5 (déjà mentionné au point 7 de l'ordre du jour sur les préparations de la MOP5). Le Prix de l'AEWA pour la conservation des oiseaux d'eau²¹ (pour un montant de 10 000 USD) est une autre question et M. Barbieri suggère d'utiliser à cet effet les revenus issus des nouvelles Parties.

116. Le Président se félicite du bon pronostic budgétaire et considère que le Prix de l'AEWA pour la conservation des oiseaux d'eau et l'organisation de la MOP5 sont de bonnes manières d'investir les excédents. Il mentionne également la nécessité de garder des fonds en réserve pour toute dépense imprévue, comme c'est la pratique dans d'autres traités. Il demande également au Secrétariat d'éventuelles suggestions supplémentaires quant aux possibilités d'utilisation au moins partielle des économies.

117. M. Barbieri fait référence à une proposition devant être discutée en détail au point 22.c de l'ordre du jour, concernant l'utilisation d'une partie des économies pour couvrir l'insuffisance potentielle des ressources affectées au salaire de la Coordinatrice pour l'Afrique. Il poursuit en se référant au budget proposé pour la prochaine période triennale (2013 à 2016). L'excédent actuel pourrait être au moins partiellement utilisé pour réduire les contributions des Parties, permettant ainsi des marges supplémentaires pour le développement du personnel durant la prochaine période triennale.

118. Suite à une question soulevée par M. van Dijk concernant le besoin de financements supplémentaires pour les Dénombrements internationaux des oiseaux d'eau (DIOE) qui fournissent des données essentielles à l'AEWA et aux autres MEA, M. Dereliev convient qu'une bonne base scientifique est nécessaire pour décider des actions de conservation. Les DIOE font partie d'un programme mondial de suivi des oiseaux d'eau, qui implique un nombre incalculable de bénévoles pour une valeur estimée à des dizaines de millions d'euros par an. Toutefois, le coût minimal de la coordination des DIOE est de 60 000 euros par an, et la base de données nécessaire, qui fait défaut depuis des années, est actuellement en cours de développement. C'est une activité prioritaire dans le Plan stratégique de l'AEWA. L'origine du financement n'est à ce jour pas clairement établie, ni comment celui-ci peut être transféré à Wetlands International et si le Secrétariat PNUE/AEWA doit en être le gestionnaire. Selon M. Dereliev, la décision de prévoir au budget principal ou séparément une éventuelle contribution de l'AEWA aux DIOE est un point crucial – sujet nécessitant de plus amples discussions.

119. M. Mundkur ajoute qu'un financement établi n'a jamais été disponible pour cela et que Wetlands International s'est battu pour pouvoir fournir régulièrement le service nécessaire à l'AEWA. Wetlands International est en mesure de fournir 100 000 euros de son budget principal pour les DIOE, toutefois cela ne représente que la moitié de la somme nécessaire. Il existe de nombreuses régions où les informations manquent encore. La base de données a été récemment structurée, rendant le système plus efficace pour les

²¹ http://www.unep-awea.org/awea_award/index.htm

utilisateurs. M. Barbieri précise que l'AEWA a fourni une contribution au travers de la production du rapport CSR dans la perspective de la MOP, rapport qui est basé sur les données collectées par les DIOE.

120. Le Président confirme qu'une solution plus durable à ce problème est nécessaire. Il suggère au Comité permanent de recommander la rédaction d'un avant-projet de résolution pour soumission à la MOP, précisant les besoins de ressources régulières et chargeant le Secrétariat PNUE/AEWA de faire le lien avec la Convention de Ramsar et les autres parties prenantes.

121. M. Dereliev confirme que le Secrétariat prendra contact avec Wetlands International au sujet de la rédaction d'un projet de résolution sur le sujet pour soumission à la MOP5, et également pour faire le bilan de la mise en œuvre de deux résolutions précédentes concernant les DIOE. L'avant-projet sera préalablement diffusé au membre du StC pour approbation.

Décision : La Réunion approuve le rapport et la proposition du Secrétariat de réallocation des fonds.

Action : Le Secrétariat prendra contact avec Wetlands International au sujet de l'avant-projet de résolution pour soumission à la MOP5, qui sera préalablement diffusé au membre du StC pour approbation.

b. Avant-projet de proposition budgétaire 2013-2016

122. M. Barbieri présente le document StC 7.26 *Préparation de l'avant-projet de proposition de budget pour 2013-2016*. Le Secrétariat sollicite les avis sur le type de format de la proposition et les éléments à inclure. Tout ajustement ou changement peut encore être proposé à ce stade.

En réponse à une demande au sujet des 16,2% d'augmentation mentionnés à l'annexe 1, M. Barbieri explique que cela se rapporte à l'augmentation totale calculée en prenant pour référence le budget approuvé par la MOP4 corrigé par 2% d'inflation par an.

123. M. van Dijk note l'information au sujet de l'effet de l'inflation sur les contributions des pays ainsi que l'impact de la longueur du prochain cycle (trois ou quatre années).

124. M. Barbieri note que du point de vue du Secrétariat, un cycle de quatre ans laisse plus de temps pour mettre en œuvre les recommandations de la MOP et pour obtenir des résultats entre deux sessions. Toutefois, le Secrétariat est prêt à préparer des scénarios pour des cycles de trois ans et de quatre ans. Il poursuit en expliquant que l'annexe 1 est basée sur le budget approuvé par la MOP4, incluant tout de même quelques changements. Ces changements concernent trois postes : 1105-Administrateur de Programme adjoint (soutien SSAP – un domaine important et en plein essor) (P2), 1106-Administrateur de programme adjoint/Coordinateur chargé de l'Afrique (P2) et 1304- Assistant de Programme (G4). Ces trois postes existent déjà dans l'organisation actuelle du personnel du Secrétariat mais sont entièrement financés par des contributions volontaires. Afin de maintenir la capacité actuelle et de consolider ces postes pour qu'ils ne dépendent plus de contributions extérieures, il serait souhaitable qu'ils soient couverts au moins en partie par le budget principal. Dans cette proposition figure également une augmentation de 50% à 100% de la prise en charge par le budget principal des deux postes G4.

125. En ce qui concerne les réunions, le Comité technique devrait tenir sa première réunion en 2012 et non en 2013 comme initialement prévu, ce qui représente une économie dans le budget 2013-2016. Un autre changement significatif est l'augmentation du nombre de traductions en français pour la deuxième réunion du StC en préparation de la MOP6. D'autres dépenses liées au fonctionnement du Secrétariat ont également été ajustées en fonction des dépenses enregistrées pour la période 2009-2011. Finalement, l'annexe 1 fait état d'un retrait des économies du budget actuel pour un montant de 300 000 euros afin de réduire les contributions des Parties. Les coûts des postes présentés en annexe 1 ont été calculés sur la base de leurs grades actuels. Toutefois, une proposition sera faite pour une revalorisation des deux postes G4, dont les titulaires accomplissent un travail allant clairement au-delà des responsabilités définies dans leur profil de poste initial, sauf si la Réunion indique clairement que cela n'est pas possible pour le moment.

126. Mme Kralj ajoute que, dans le scénario proposé, la durée entre deux réunions du CT pourrait être d'environ deux ans, ce qui serait problématique pour le travail de ce comité.

127. Concernant la position du Danemark, M. Pouplier évoque les discussions lors de la COP10 et indique qu'il ne serait pas réaliste de compter sur une augmentation significative comparativement au budget approuvé par la MOP4. Il suggère d'envisager des scénarios prévoyant soit une croissance nulle, soit une augmentation ne prenant en compte que l'inflation, et si possible un troisième scénario. Il se demande s'il serait possible d'estimer les revenus, par exemple liés à l'adhésion de nouvelles Parties. Il recommande au Secrétariat d'être très modéré afin d'éviter les discussions à La Rochelle. L'Allemagne approuve cette position et confirme qu'un cycle de quatre ans serait acceptable.

128. M. van Dijk conseille de séparer les scénarios pour les cycles de trois ans et de quatre ans afin d'avoir une meilleure vue d'ensemble des avantages et des inconvénients des deux options, et de proposer des niveaux de croissance réalistes tels que 0%, 2% et 3% pour chacune des deux options. La décision concernant la durée des cycles pourrait être traitée séparément. Une attention particulière doit être portée pour ne pas être en décalage avec la Convention de Ramsar par exemple. Il suggère également d'examiner la résolution de la Convention de Ramsar portant sur ce sujet. Il se félicite de la création du poste relatif au soutien SSAP et exprime le souhait que les fonctions de ce poste, actuellement centrées sur le SSAP de l'Oie naine, puissent être élargies. Il mentionne également la visibilité de l'AEWA et l'importance de l'améliorer, face aux plus grands AEM, et estime qu'un changement pour un cycle de 4 ans pourrait freiner les efforts à ce sujet. Il suggère que l'AEWA travaille dans ce but de manière plus étroite avec la CMS.

129. Le Président soutient la suggestion d'un avant-projet de résolution séparé sur la question du cycle incluant une liste des avantages et des inconvénients respectifs, la question de la fréquence des réunions du CT devant également être considérée. Il résume en précisant que les scénarios de budget pourraient être proposés avec des augmentations de 0 à 10%. Il considère que la suggestion du Secrétariat en faveur d'un retrait du Fonds d'affectation spéciale (des économies du budget 2009-2012) pour compenser une augmentation potentielle des contributions des Parties est acceptable. Il attend également que le budget soumis la MOP comprenne à la fois les dépenses couvertes par le budget principal et celles couvertes par les contributions volontaires. La proposition de budget à soumettre aux Parties devrait prendre cet élément en compte. Il remercie l'Allemagne pour son important soutien au travers de la mise à disposition des locaux des bureaux et de bien d'autres manières, ce qui pourrait encourager d'autres Parties à augmenter leur soutien, soit en nature, soit en offrant des postes d'administrateurs auxiliaires (Junior Professional Officers). Il mentionne que la Norvège, par exemple, s'est engagée à couvrir les dépenses liées au salaire du Coordinateur du SSAP Oie naine jusqu'en 2014, et est prête à élargir les missions de cet administrateur pour soutenir les autres SSAP.

c. Questions relatives à l'administration et au personnel

130. Le Président invite la Secrétaire exécutive de la CMS, Mme Elizabeth Maruma Mrema à faire état des procédures du PNUE relative à l'avis de vacance du poste de Secrétaire exécutif permanent de l'AEWA.

131. Mme Mrema explique le contexte de la situation actuelle. La COP9 de la CMS a pris une décision appelant au reclassement de tous les postes de la famille de la CMS, afin d'intégrer ces informations et les résultats dans le processus de la *Structure future*. Toutefois, en raison des dépenses potentielles associées à une tâche aussi importante, cela a été reporté. La procédure d'intérim et des dispositions provisoires ont été définies par le PNUE afin de requalifier chaque poste lorsqu'il se libère en évaluant correctement ses fonctions. Le poste de Secrétaire exécutif de l'AEWA avait été évalué la dernière fois en 2003. La description du poste devait être révisée afin de refléter clairement les responsabilités et les fonctions actuelles, et permettre ainsi au PNUE de réévaluer le poste (annexe 1 du document StC 7.25). Dans l'attente du résultat de cette procédure et afin de garantir qu'il n'y ait aucune interruption dans la gestion du Secrétariat, Mme Mrema avait pris une décision de gestion interne et annoncé l'avis de vacance en interne. M. Barbieri a été nommé Secrétaire exécutif par intérim jusqu'à ce que ce poste soit pourvu de manière permanente. Entre temps, le poste a été réévalué comme étant équivalent à un P5 plutôt qu'un P4 en raison, parmi d'autres facteurs, de l'élargissement des responsabilités au sein d'un Secrétariat en pleine croissance et également en raison de l'augmentation du nombre de Parties contractantes à l'Accord. Toutefois, la décision

finale concernant la revalorisation du poste de P4 à P5 sera prise par les Parties, soit au travers du Comité permanent, soit au plus tard lors de la MOP en mai 2012.

132. Mme Mrema propose quatre options pour examen par le StC :

1. Le StC confirme le reclassement (soumis à l'approbation de la MOP5) et le poste est annoncé au niveau P5 juste après le StC7 ;
2. Le StC confirme le reclassement (soumis à l'approbation de la MOP5) et le poste est annoncé au niveau P5, en mettant en garde sur le fait que si la MOP5 n'approuve pas la revalorisation, la personne sera alors embauchée au niveau P4 mais le profil de poste ne serait pas révisé ;
3. Le poste est annoncé au niveau P5 avec un profil de poste révisé (note : conformément aux règles du PNUE, si la réévaluation au niveau P5 devait être approuvée par la MOP, alors le titulaire du poste P4 ne pourrait pas être candidat au poste P5) ;
4. Le Comité permanent peut recommander de reporter la décision à la MOP5 et d'annoncer l'ouverture de poste ensuite.

133. Elle poursuit en soulignant que le Directeur exécutif du PNUE garantit la transparence de toute la procédure de recrutement et que le StC est le bienvenu pour toute implication dans le processus et dans le comité d'examen des candidatures.

134. Le Président accueille avec satisfaction ces options et demande au Comité permanent de nommer le moment venu un membre du comité d'examen qui aidera à sélectionner un candidat approprié pour ce poste. Il souligne l'importance de trouver enfin une solution à long terme.

135. La Réunion est interrompue et les membres du StC discutent cette question en session close.

136. Après la session close, le Président annonce que les membres du StC ont convenu d'annoncer le poste dans le système INSPIRA des Nations-Unies, dès que possible après la réunion. Il pense en ce qui concerne les quatre options indiquées par le Secrétariat, que le StC devrait réduire son choix à deux options : i) annoncer le poste au niveau P5, sous réserve qu'il passe au niveau P4 si la MOP n'approuve pas son reclassement (option 2 ci-dessus) ; ii) annoncer le poste au niveau P4 (option 3 ci-dessus). Il recommande d'annoncer le poste au niveau P5 sous réserve de passer au niveau P4 afin d'éviter d'avoir à refaire l'annonce, ce qui serait le cas s'il était annoncé au niveau P4 puis reclassé en P5. Il explique que la différence budgétaire entre les postes P4 et P5 s'élève à environ 15 000 euros par an. Il demande l'avis des personnes présentes, en particulier des membres du StC.

137. Mme Courouble (Gouvernement hôte de la MOP5) estime ne pas être en mesure de prendre de décision sans en référer à son Gouvernement.

138. M. Van Dijk (Dépositaire) estime qu'il y a un accord général sur le fait que la décision finale concernant le grade est de la compétence de la MOP. Le StC peut quant à lui s'accorder sur la meilleure façon de procéder jusqu'à ce qu'une telle décision soit prise. Il estime ne pas être en position de prendre une décision immédiatement.

139. M. Kofi Adu-Nsiah (Ghana) recommande d'annoncer le poste au niveau P5.

140. Mme Roba Al Serhan (Syrie) n'est pas en mesure de prendre une décision sur cette question.

141. L'Allemagne estime qu'à la lumière de la COP de la CMS, il semble improbable que la MOP réévalue le poste, et qu'elle tendrait plutôt vers le maintien du poste au niveau P4.

142. Mme Courouble commente les termes de référence du poste (paragraphe B 3.3) concernant les exigences en matière de compétences linguistiques. Comme l'AEWA a deux langues officielles, l'anglais et

le français, il devrait être demandé une parfaite maîtrise des deux langues. Cela permettrait ultérieurement d'économiser beaucoup d'argent en matière de traduction des documents et améliorerait la communication avec les Parties francophones. Elle souligne qu'elle a été approchée par des pays francophones sur ce sujet et qu'elle parle également en leurs noms.

143. Le Président demande à Mme Mrema de confirmer si cela est acceptable. Elle confirme que comme l'anglais et le français sont deux langues officielles, l'annonce pourrait l'indiquer.

144. Le Président recommande à la personne choisie pour représenter le StC dans le comité d'examen des candidatures, de considérer en premier lieu les principales qualités des candidats, telles que leurs capacités, leurs compétences, leur expérience, et s'il est estimé que deux candidats ont le même niveau, de considérer alors leurs compétences linguistiques comme un atout supplémentaire. Il prône vivement cette approche.

145. Il semble clair que la décision finale concernant le niveau auquel le poste doit être annoncé devra être différée. Le Président demande aux membres de lui communiquer leur décision au cours des deux semaines suivantes et il informera les personnes présentes de la recommandation choisie. Il contactera tous les membres (y compris les membres absents à la présente réunion) par email pour les informer à nouveau des procédures du PNUE et des options, et leur demandera leur réponse.

146. M. Barbieri poursuit en mentionnant d'autres questions relatives au personnel. Le poste de Coordinateur de l'Initiative africaine a précédemment été soutenu par des contributions volontaires de la France. Toutefois la France pourrait ne pas continuer à le financer. Le Secrétariat considère comme essentiel de conserver ce poste car de nombreux éléments de l'Initiative africaine ont été développés pour être présentés à la MOP5. Le Secrétariat est actuellement à la recherche de financements pour cela, et a récemment approché plusieurs donateurs potentiels. Il propose qu'une part des fonds non utilisés serve à couvrir le coût de ce poste au moins jusqu'en juin 2012 (environ 17 500 euros) si les efforts de levée de fonds s'avèrent infructueux.

147. Les délégués considèrent qu'il a déjà été beaucoup investi dans ce programme, que les progrès réalisés jusqu'à présent devraient être pris en compte et que les efforts et les ressources investies ne devraient pas être perdus. Ils considèrent également que le poste devrait être financé au moins trois mois après la MOP5 afin de laisser suffisamment de temps au transfert des activités, et également pour permettre à l'actuelle contractuelle de trouver un autre poste.

148. Mme Mrema prie instamment le StC d'envoyer un signal fort aux Parties car si ce poste n'est plus financé, l'ensemble du programme devra être arrêté car les autres membres du Secrétariat ont déjà une lourde charge de travail et ne pourraient pas faire face à des tâches supplémentaires. Dans ce cas, cela signifierait également que toutes les ressources financières et humaines déjà investies dans le programme seraient perdues, ce qui ne constituerait pas la meilleure manière d'utiliser les ressources limitées disponibles.

Décisions actions : 1. Concernant le poste de Secrétaire exécutif permanent de l'AEWA, le Président du Comité permanent contactera les membres du StC par email pour expliquer les procédures du PNUE et leur demander d'exprimer leurs recommandations, afin d'annoncer l'avis de vacance du poste dès que possible²².

2. Le poste de Coordinateur de l'Initiative africaine devrait continuer trois mois après la MOP5 (jusqu'en août 2012) pendant que la recherche de financement pour le programme futur se poursuivra.

Point 23 de l'ordre du jour. Autres avant-projets de résolutions

a) Contribution de l'AEWA aux objectifs d'Aichi 2020 pour la biodiversité (StC 7 DR.15)

²² Au travers d'une consultation par email coordonnée par le Président, le Comité permanent a décidé que le poste de Secrétaire exécutif permanent de l'AEWA devrait être annoncé dès que possible au niveau P5. Au sujet des exigences linguistiques, le Comité permanent s'est accordé sur l'ajout de la phrase suivante dans l'avis de vacance du poste : « Anglais ou français courant et bonne connaissance professionnelle de l'autre langue sont nécessaires »

149. Mme Kralj présente l'avant-projet de résolution StC 7 DR15, expliquant que les objectifs d'Aichi regroupent vingt objectifs établis par la Convention sur la diversité biologique²³ lors de sa dernière COP. Le tableau annexé à cette résolution souligne ces objectifs, montrant les contributions passées et futures de l'AEWA, qui dépendent de la mise en œuvre du Plan stratégique de l'AEWA et du Plan d'action de l'AEWA pour l'Afrique.

b) Date, lieu et financement de la 6^{ème} session de la MOP (StC 7 DR.17)

c) Remerciement aux organisateurs (StC 7 DR.18)

150. M. Barbieri présente ces deux résolutions standards et explique au sujet de l'avant-projet StC 7 DR17 qu'une décision devra être prise entre un cycle de trois ou quatre ans entre la MOP5 et la MOP6.

Décision : *La Réunion approuve les avant-projets de résolutions suivants aux fins de soumission à la MOP5 :*

- *StC 7 DR15 Contribution de l'AEWA aux objectifs d'Aichi 2020 pour la biodiversité*
- *StC 7 DR17 Date, lieu et financement de la 6^{ème} session de la MOP*
- *StC 7 DR18 Remerciement aux organisateurs*

Point 24 de l'ordre du jour. Sélection des lauréats du prix de l'AEWA

151. Les membres du Comité permanent se rencontrent en session close afin de discuter des nominations pour le Prix de l'AEWA pour la conservation des oiseaux d'eau.

152. Après la session close, le Président annonce que les membres ont sélectionné les gagnants suivants du Prix 2012 de l'AEWA :

Dans la catégorie individuelle : le regretté **Dr. Brooks Childress**

Dans la catégorie institutionnelle : le **International Wader Study Group**

153. Les gagnants seront avertis juste après la réunion du StC7 et il leur sera demandé s'ils acceptent leur prix (dans le cas du Dr. Brooks Childress, son épouse sera contactée). Après avoir fait part de leur acceptation, ils seront invités à la MOP5 à la Rochelle pour recevoir leur prix.

Point 25 de l'ordre du jour. Date et lieu de la huitième réunion du Comité permanent

154. M. Barbieri signale que la prochaine réunion aura probablement lieu immédiatement après la MOP5 et la suivante au printemps 2013.

155. Le Président mentionne que la Norvège envisage d'accueillir la réunion à Trondheim, ce qui est reçu très favorablement par la Réunion.

Point 26 de l'ordre du jour. Questions diverses

156. Le Président informe la Réunion de la discussion ayant eu lieu à la COP de la CMS au sujet du Plan d'action de la Voie de migration d'Asie centrale (CAF). Une réunion des États de l'aire de répartition de la CAF est prévue juste avant la MOP5 à La Rochelle. La CMS mène cette procédure relative à la CAF et devra lever des fonds afin d'organiser la réunion. Les résultats de cette réunion pourraient avoir un impact sur l'Accord en ce qui concerne la proposition d'expansion de l'aire géographique de l'AEWA. Les conséquences qui en découleraient devront être analysées au regard de la liste des espèces impliquées. Un nouvel arrangement aurait, bien sûr, de nombreuses implications sur les ressources. Les Parties seront

²³ <http://www.cbd.int/cop9/>

informées à la MOP5 des résultats de la réunion de la CAF si elle a lieu, et la question devra être soumise à la MOP6.

157. M. Mundkur est satisfait d'apprendre que cette question sera traitée à la MOP de l'AEWA en raison de toutes les conséquences qui en découlent. Les espèces sont très menacées par la perte des habitats et il espère une décision en temps opportun. L'Inde est intéressée pour faciliter cette procédure qui a été en suspens pendant trop longtemps.

158. Il poursuit en évoquant les inquiétudes au sujet des canards marins européens de la Mer du Nord, où nombres d'espèces sont en déclin sans raison évidente. Une réunion du groupe de spécialistes des canards - Duck Specialist Group – pourrait être organisée afin de déterminer si un Plan d'action plurispécifique devrait être développé pour répondre à ces menaces. Cette réunion pourrait avoir lieu en 2012 (en fonction des financements disponibles) avec des représentants de l'AEWA, et le résultat pourrait être présenté à la MOP5.

159. M. Dereliev convient qu'il s'agit d'une situation préoccupante et que le Secrétariat ainsi que le CT explorent les différentes approches possibles. Cela devrait être traité à la MOP5 d'une manière ou d'une autre.

160. M. Mundkur suggère que le StC joue un rôle plus proactif et identifie les financements pour la réunion, et que le Secrétariat approche peut-être le Conseil nordique.

Action : *Le Président demande au Secrétariat de rester attentif vis-à-vis de cette question et d'en rendre compte à la MOP*

Point 27 de l'ordre du jour. Clôture de la réunion

161. M. Barbieri remercie les participants de leurs contributions à la Réunion, d'autant plus que nombre d'entre eux ont déjà participé au préalable à une ou plusieurs réunions liées à la COP10 de la CMS. Il remercie également l'hôte ainsi que le Président pour avoir mené cette réunion. Enfin, il souhaite un bon retour à tous les participants.

162. Le Président se dit fatigué mais satisfait d'avoir pu traiter l'ordre du jour. Il remercie l'équipe du Secrétariat pour son travail et son excellente préparation. Il se réjouit de retrouver l'équipe de l'AEWA à nouveau à La Rochelle. Il remercie également les participants pour tous leurs efforts. Enfin, il déclare la clôture de la réunion.

ANNEXE 1

7^{ème} RÉUNION DU COMITÉ PERMANENT 26 – 27 novembre 2011, Bergen, Norvège

LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBRES

EUROPE ET ASIE CENTRALE

M. Øystein Størkersen (Président)
Conseiller principal
Directorate of Nature Management/Direction de la gestion
de la Nature
Tungasletta 2
7485 Trondheim
Norvège

Tel. : +47 735 8 0500
Fax : +47 735 8 0501
E-mail : oystein.storkersen@dirnat.no

REPRÉSENTANT DU PAYS HÔTE DE LA MOP5 / FRANCE

Mme Marianne Courouble
Dossiers internationaux - International issues
DGALN/DEB/PEM
Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement
durable et de la mer
Grande Arche, paroi Sud
92055 La Défense cedex
France

Tel. : +33 140 8131 90
Fax : +33 142 1919 79
E-mail : marianne.courouble@developpement-
durable.gouv.fr

AFRIQUE DE L'OUEST ET AFRIQUE CENTRALE

M. Nana Kofi Adu-Nsiah
Directeur exécutif
Wildlife Division of the Forestry Commission/ Division
de la Faune Sauvage de la Commission des Forêts
P.O. Box M239
Ministries Post Office
Accra
Ghana

Tel. : +233 24 410 7143
Fax : +233 21 401 249
E-mail : adunsiah@yahoo.com

SYRIE

Mme Roba Al Serhan
Ministry of State for Environment Affairs/ Ministère
d'État aux Affaires Environnementales
Yousef Azmeh Seq
3773
Damas
Syrie

Tel. : +963 11 093 307 8688
Fax : +963 11 23 2088 5
E-mail : robaserhan@yahoo.com

DÉPOSITAIRE/ PAYS-BAS

M. Gerard van Dijk
Administrateur senior des politiques
Ministry of Economic Affairs, Agriculture and Innovation
/Ministère des Affaires économiques, de l'Agriculture et
de l'Innovation
Department of Nature and Biodiversity/Département de la
Nature et de la Biodiversité
P.O. Box 20401
2500 EK La Haye
Pays-Bas

Tel. : +31 70 378 5009
E-mail : g.van.dijk@minlnv.nl

OBSERVATEURS REPRÉSENTANT DES PARTIES CONTRACTANTES

DANEMARK

M. Jon Erling Krabbe
Ministère de l'Environnement
The Danish Forest and Nature Agency/Agence danoise
de la Forêt et de la Nature
Haraldsgade 53
2100 Copenhague
Danemark

Tel. : +45 725 42 507
Fax : +45 392 79 899
E-mail : ekr@sns.dk

M. Rune Hauskov Christiansen
Ministère de l'Environnement
The Danish Forest and Nature Agency/Agence danoise
de la Forêt et de la Nature
Haraldsgade 53
2100 Copenhague
Danemark

Tel. : +45 72 54 239 47
E-mail : rhk@nst.dk

M. Peter Pouplier
Head of Department/Responsable de Département
Ministère de l'Environnement
Rentemestervej 8
2400 Copenhague
Danemark

Tel. : + 45 2295 2031
Fax : + 45 3587 5051
E-mail : ppo@kms.dk

M. Lars Dinesen
Ministère de l'Environnement
The Danish Forest and Nature Agency/Agence danoise
de la Forêt et de la Nature
Haraldsgade 53
DK 2100 Copenhague
Danemark

Tel. : +45 72 54 48 30
Fax : +45 392 79 899
E-mail : ladin@nst.dk

M. Nils Kurt Nielsen
Ministère de l'Environnement
The Danish Forest and Nature Agency/Agence danoise
de la Forêt et de la Nature
Haraldsgade 53
2100 Copenhague
Danemark

E-mail : nin@nst.dk

UNION EUROPÉENNE

M. Paulo Paixão
Commission européenne
Direction-Générale de l'Environnement
Unit ENV.B2, Nature et Biodiversité
Avenue de Beaulieu 5
1160 Bruxelles
Belgique

Tel. : +32 2 296 6940
Fax : +32 2 299 0895
E-mail : paulo.domingos-paixao@ec.europa.eu

ALLEMAGNE

M. Gerhard Adams
Chef de Division
Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection
de la nature et de la Sécurité nucléaire
Robert Schumann Platz 3
53175 Bonn
Allemagne

Tel. : +49 228 99305 2631
Fax : +49 228 99 305 2663
E-mail : Gerhard.Adams@bmu.bund.de

M. Oliver Schall
Chef de division adjoint
Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection
de la nature et de la Sécurité nucléaire
Robert Schumann Platz 3
53175 Bonn
Allemagne

Tel. : +49 228 99305 26312
Fax : +49 228 99 305 2663
E-mail : Oliver.Schall@bmu.bund.de

M. Edward Ragusch
Administrateur financier
Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection
de la nature et de la Sécurité nucléaire
Robert Schumann Platz 3
53175 Bonn
Allemagne

Tel. : +49 228 99305 2631
Fax : +49 228 99 305 2663
E-mail : Edward.Ragusch@bmu.bund.de

ROUMANIE

Dr Nela Miauta
Counselor/Conseiller
Ministry of Environment and Forests/Ministère de
l'Environnement et des forêts
Sector 5
12 Blvd Libertatii
Bucharest 040129
Roumanie

Tel. : +40 21 40 89 545
Fax : +40 21 40 89 634
E-mail : nela.miauta@mmediu.ro

SUISSE

M. Olivier Biber
Responsable Unité internationale biodiversité
Office fédéral suisse pour l'environnement (OFEV)
3003 Berne
Suisse

Tel. : +41 31 32306 63
Fax : +41 31 323 89 74
E-mail : olivier.biber@bafu.admin.ch

AFRIQUE DU SUD

Mme Wilma Lutsch
Director of Biodiversity Conservation /Directeur de la
conservation de la biodiversité
Department of Environmental Affairs /Département
des Affaires environnementales
Private Bag X447
Pretoria
Afrique du Sud

Tel. : +27 12 31 03 694
E-mail : wlutsch@environment.gov.za

OBSERVATEURS NON-PARTIES

POLOGNE

M. Grzegorz Rakowski
Senior Lecturer/Maître de conférence
Institute of Environmental Protection/Institut de la
protection de l'environnement
Krucza 5/11
00-548 Varsovie
Pologne

Tel. : +48 622 424 7
Fax : +48 629 526 3
E-mail : gtoza1@ios.edu.pl

AUTRES OBSERVATEURS

PRÉSIDENTE DU COMITÉ TECHNIQUE

Dr Jelena Kralj
Scientific Assistant/Assistant Scientifique
Institute of Ornithology/Institut d'ornithologie
Croatian Academy of Sciences and Arts/Académie des
Sciences et des Arts
Gunduliceva 24
10000 Zagreb
Croatie

Tel. : +385 1 4825 401
Fax : +385 1 4825 392
E-mail : zzo@hazu.hr

ORGANISATIONS NON-GOVERNEMENTALES INTERNATIONALES

BIRDLIFE INTERNATIONAL

Mme Nicola Crockford
International Species Policy Officer/Administratrice
chargée des politiques internationales relatives aux
espèces
BirdLife International
Royal Society for the Protection of Birds (RSPB)
The Lodge, Sandy
Bedfordshire
SG19 2DL
Royaume-Uni

Tel. : +44 1767 693072
Fax : +44 1767 683 211
E-mail : nicola.crockford@rspb.org.uk

WETLANDS INTERNATIONAL

Dr Taej Mundkur
Programme Manager Flyways/Responsable du
programme Voies de migration
Wetlands International
Horapark 9, 2nd Floor
6717 LZ Ede
Pays-Bas

Tel. : +31 318 660940
Fax : +31 318 660950
E-mail : Taej.Mundkur@wetlands.org

FÉDÉRATION DES CHASSEURS EUROPÉENS (FACE)

M. Angus Middleton
Directeur de la conservation
Rue F. Pelletier 82
1030 Bruxelles
Belgique

Tel. : +32 2 732 69 00
Fax : +32 2 732 70 72
E-mail : angus.middleton@face.eu

SECRETARIATS

SECRETARIAT PNUE/AEWA

M. Marco Barbieri
Acting Executive Secretary/Secrétaire exécutif par
intérim
Secrétariat PNUE/AEWA
UN Campus, Hermann-Ehlers-Str. 10
53113 Bonn
Allemagne

Tel. : +49 228 815 2414
Fax : +49 228 815 2450
E-mail : mbarbieri@unep.de

M. Sergey Dereliev
Technical Officer/Administrateur technique
Secrétariat PNUE/AEWA
UN Campus, Hermann-Ehlers-Str. 10
53113 Bonn
Allemagne

Tel. : +49 228 815 2415
Fax : +49 228 815 2450
E-mail : sdereliev@unep.de

M. Florian Keil
Information Officer/Administrateur chargé de
l'information
Secrétariat PNUE/AEWA
UN Campus, Hermann-Ehlers-Str. 10
53113 Bonn
Allemagne

Tel. : +49 228 815 2451
Fax : +49 228 815 2450
E-mail : fkeil@unep.de

Mme Marie-Therese Kämper
Administrative Assistant/Assistante administrative
Secrétariat PNUE/AEWA
UN Campus, Hermann-Ehlers-Str. 10
53113 Bonn
Allemagne

Tel. : +49 228 815 2413
Fax : +49 228 815 2450
E-mail : mkaemper@unep.de

Mme Jolanta Kremer
Team Assistant/Assistante d'équipe
Secrétariat PNUE/AEWA
UN Campus, Hermann-Ehlers-Str. 10
53113 Bonn
Allemagne

Tel. : +49 228 815 2455
Fax : +49 228 815 2450
E-mail : jkremer@unep.de

SECRETARIAT PNUE/CMS

Mme Elizabeth Maruma Mrema
Executive Secretary/Secrétaire exécutive
Secrétariat PNUE/CMS
UN Campus, Hermann-Ehlers-Str. 10
53113 Bonn
Allemagne

Tel. : +49 228 815 2410
Fax : +49 228 815 2449
E-mail : emrema@cms.int